

**État de situation sur l'apprentissage  
du braille pour les adultes au Québec  
et proposition de plan de travail**

**Comité québécois de concertation sur le braille**

**Document de consultation**

## **Rédaction**

---

Annie St-Pierre, conseillère à l'intervention  
Direction de la recherche, du développement et des programmes

## **Avec la collaboration du sous-comité de travail**

---

Paule Robert-Bertin, ministère de l'Éducation du Québec  
Yvan Bourdeau, Institut de réadaptation en déficience physique  
de Québec  
Pierre Ferland, Institut Nazareth et Louis-Braille  
André Vincent, Regroupement des aveugles et amblyopes  
du Québec

## **Le**

---

26 septembre 2002

## **Mise en page**

---

Jocelyne Bisson  
\\DRVL-SRV1\GRP\DREC\Secrétariat\DOCUMENT\1100\1110\_état situation braille adultes.doc

## Comité québécois de concertation sur le braille

M. Jean-Yves Bastarache  
Ministère de la Culture et des Communications

M<sup>me</sup> Annie Beaupré  
Ministère de l'Éducation du Québec

M. Yvan Bourdeau  
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

M<sup>me</sup> Ginette Dion  
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

M. Pierre Ferland  
Institut Nazareth et Louis-Braille

M<sup>me</sup> Anne Hébert  
Office des personnes handicapées du Québec

M. Yvan Pelchat  
Ministère de l'Éducation du Québec

M<sup>me</sup> Claire Piché  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

M<sup>me</sup> Kathleen Pouliot  
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels

M<sup>me</sup> Paule Robert-Bertin  
Ministère de l'Éducation du Québec

M<sup>me</sup> Annie St-Pierre  
Office des personnes handicapées du Québec

M. Jean-Louis Tousignant  
École Jacques-Ouellette

M. André Vincent  
Regroupement des aveugles et des amblyopes du Québec

---

# Remerciements

Outre les membres du Comité québécois de concertation sur le braille, nous désirons remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont collaboré à la réalisation de cette enquête.



---

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>V</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>MÉTHODE ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE</b> .....	<b>9</b>
LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT .....	11
LES CENTRES DE RÉADAPTATION .....	15
<i>Les cours</i> .....	17
<i>L'encadrement</i> .....	23
<i>Les ressources</i> .....	25
<i>Les critères de référence</i> .....	26
LES ASSOCIATIONS OU REGROUPEMENTS COMMUNAUTAIRES .....	29
<i>Les cours</i> .....	32
<i>L'encadrement</i> .....	36
<i>Les ressources</i> .....	38
<i>Les critères de référence</i> .....	38
LES CENTRES DE PRODUCTION BRAILLE.....	41
<i>Les cours</i> .....	41
<i>L'encadrement</i> .....	42
<i>Les ressources</i> .....	43
<i>Les critères de référence</i> .....	43
LA SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	45
<i>Les cours</i> .....	45
<i>L'encadrement</i> .....	47
<i>Les ressources</i> .....	48
<i>Les critères de référence</i> .....	49
<b>PRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS MODÈLES D'ORGANISATION DE SERVICES D'APPRENTISSAGE DU BRAILLE</b> .....	<b>51</b>
MODÈLE QUÉBÉCOIS .....	52
MODÈLES CANADIEN ET AMÉRICAIN.....	54
MODÈLE FRANÇAIS.....	56
MODÈLE DU ROYAUME-UNI .....	57
MODÈLE SUÉDOIS .....	60
<b>PROPOSITION DU PLAN DE TRAVAIL</b> .....	<b>63</b>
<b>DÉMARCHE DE CONSULTATION</b> .....	<b>67</b>

<b>ANNEXE A – QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE B – CARTE .....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXE C – LISTE DES PERSONNES RESSOURCES ET DES SITES WEB CONSULTÉS .....</b>	<b>83</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>87</b>

---

# Liste des tableaux

<b>Tableau 1 – Répartition des questionnaires envoyés par rapport à ceux reçus selon les clientèles visées par l’enquête.....</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 2 – Ressources disponibles pour l’apprentissage de braille dans les centres de réadaptation du Québec .....</b>	<b>16</b>
<b>Tableau 3 – Type de cours de braille dispensé par chaque centre de réadaptation .....</b>	<b>18</b>
<b>Tableau 4 – Répartition des formateurs par région administrative, selon leur statut .....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 5 – Répartition des frais à assumer pour suivre des cours selon les régions administratives où se situe le centre de réadaptation .....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 6 – Ressources disponibles pour l’apprentissage de braille dans les associations ou regroupements communautaires du Québec.....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 7 – Type de cours de braille dispensé par chaque association.....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 8 – Répartition des formateurs par régions administratives, selon leur statut .....</b>	<b>36</b>
<b>Tableau 9 – Répartition des frais à assumer pour suivre des cours selon les régions administratives où se situe l’association .....</b>	<b>37</b>

---

# Introduction

Le braille est un moyen d'accès majeur à l'écriture et à la lecture pour les personnes ayant des incapacités visuelles. Selon l'Unesco, il est utilisé dans 85 pays. Rappelons que le braille est un système développé essentiellement en fonction d'une perception tactile. *C'est une matrice constituée de six points en relief, points disposés verticalement par groupe de trois et, horizontalement, par groupe de deux qui est à l'origine de la conception et de l'élaboration des 64 caractères dont dispose le système braille*<sup>1</sup>. Le braille, au moyen de ses différents codes de transcription, peut servir à rendre accessibles en mode tactile tant des textes littéraires, scientifiques que musicaux.

Parfois perçu, à tort, comme désuet comparativement à d'autres moyens, le braille a suivi l'évolution technologique et l'informatique a facilité son utilisation. Il demeure donc toujours un outil pertinent d'accès à la lecture, d'écriture, d'alphabétisation et de soutien à la vie quotidienne. Au Québec, dans le réseau de l'éducation, il est enseigné aux niveaux primaire et secondaire<sup>2</sup>, et utilisé pour soutenir les études collégiales, universitaires ainsi qu'à la formation aux adultes. Il est également utilisé dans les centres de réadaptation comme outil de développement de capacité et de soutien à l'intégration sociale.

Toutefois, les résultats d'une expérimentation réalisée en 1998 par le Comité québécois de concertation sur l'application des nouvelles abréviations braille ont permis de constater des lacunes quant à la connaissance par certains adultes du code d'abréviations braille actuellement en usage depuis 1955. Ce constat amena le Comité à réaliser un état de situation sur l'apprentissage du braille pour les adultes au Québec

---

<sup>1</sup> COMITÉ DE NORMALISATION DU BRAILLE FRANÇAIS EN ÉDUCATION, *Code pour la transcription en braille de l'imprimé (code de base), Tome 1*, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, ministère de l'Éducation du Québec, juin 1996, p. 5.

<sup>2</sup> Le ministère de l'Éducation du Québec a développé un programme spécifique d'enseignement du braille à ce niveau.

afin de pouvoir proposer un plan de travail devant mener à l'amélioration de l'accès à des services d'apprentissage du braille pour les adultes.

Dans ce document, les sections suivantes seront abordées successivement : le contexte qui a amené le Comité à se donner un tel mandat, la méthodologie utilisée pour établir le portrait des services d'apprentissage aux adultes, l'analyse des résultats obtenus, l'analyse d'information obtenue sur les différents modèles de services au Québec et à l'étranger et, finalement, des propositions d'action.

---

# Mise en contexte

Afin de bien comprendre l'objectif poursuivi, il est essentiel de revenir d'abord sur la démarche entreprise, il y a près de cinq ans, par le Comité.

Une entente internationale sur l'utilisation des abréviations braille existe depuis 1955 au sein de la francophonie. Toutefois, au cours des dernières décennies, les utilisatrices et utilisateurs de braille du Québec ont manifesté leur inquiétude face à l'apparition non concertée de nouvelles abréviations. La langue française ayant, en effet, considérablement évolué depuis les quarante dernières années, cette évolution a motivé la mise en œuvre de travaux visant la modernisation de l'abrégé braille.

À l'initiative du ministère de l'Éducation (MEQ), des travaux sur la révision québécoise de l'abrégé braille français ont été menés et ont abouti à une publication intitulée *Les abréviations braille – Édition 1996*<sup>3</sup>. Cette révision s'est faite par un comité d'experts regroupant des usagers, étudiants, enseignants, techniciens et producteurs de braille.

Si la qualité de ces travaux a été unanimement reconnue par le milieu de la déficience visuelle, son application non concertée dans l'ensemble des secteurs d'application au Québec et au sein de la francophonie a été fortement contestée par le milieu associatif. Conséquemment, une concertation entre le milieu associatif, le milieu scolaire et les trois ministères (MEQ, ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], ministère de la Culture et des Communications [MCC]) directement concernés par l'utilisation du braille abrégé était souhaitée. L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) s'est proposé comme coordonnateur de cette concertation.

---

<sup>3</sup> COMITÉ DE NORMALISATION DU BRAILLE FRANÇAIS EN ÉDUCATION, *Les abréviations braille, Nouvelle version revue et augmentée de l'Extension de l'abrégé orthographique français, Paris 1955*, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, ministère de l'Éducation du Québec, Québec, juin 1996, 153 p.

C'est ainsi qu'en juin 1997, l'OPHQ a créé le Comité québécois de concertation sur l'application des nouvelles abréviations braille. Dès le début de la démarche, ce comité a pu compter sur la présence du MEQ (Direction de l'adaptation scolaire et Direction de la formation générale des adultes), du MSSS, du MCC, du ministère des Relations internationales (MRI), du milieu associatif (Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels [AQPEHV] et Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec [RAAQ]), du milieu de la réadaptation (Institut Nazareth et Louis-Braille [INLB] et Institut de réadaptation en déficience physique de Québec [IRDQP]) et du réseau scolaire (Commission scolaire des Premières-Seigneuries et École Jacques-Ouellette).

Le mandat initial que s'était donné ce comité était le suivant :

- à partir des devis d'expérimentation élaborés par le ministère de l'Éducation, s'entendre sur un plan global d'expérimentation des nouvelles abréviations braille auprès des élèves (jeunes et adultes) en milieu scolaire et auprès des adultes qui n'étudient pas en salle de classe ;
- assurer le suivi de l'expérimentation des nouvelles abréviations braille en fonction des nouveautés proposées par le ministère de l'Éducation dans la publication intitulée *Les abréviations braille – Édition 1996* et formuler les recommandations appropriées aux différents partenaires québécois et internationaux ;
- adopter une démarche de concertation internationale visant la mise à jour, si possible, de l'entente internationale entre les pays francophones sur les normes d'abrégé braille et en assurer la réalisation ;
- à partir des résultats de cette expérimentation et de la démarche internationale, s'entendre sur un plan d'implantation, au Québec, des nouvelles abréviations braille et en suivre la réalisation.

Cette expérimentation a été réalisée en 1998. L'hypothèse de recherche était la suivante : « Sans égard à l'information et à l'enseignement préalablement reçus, il n'y a pas de différence significative pour les lecteurs, à décoder un texte abrégé selon le

code abrégé orthographique étendu (A.O.É. 1955) et un texte abrégé selon *Les abréviations braille – Édition 1996*<sup>4</sup> ». L'expérimentation avait donc comme objectif de vérifier cette hypothèse ainsi qu'évaluer la réceptivité générale de la révision et la capacité d'absorption des nouvelles abréviations et des règles qui s'y rattachent pour les utilisateurs.

Les résultats de cette expérimentation ont en effet confirmé l'hypothèse de recherche mais révélé des lacunes quant aux connaissances du code d'abréviations braille de 1955 actuellement en vigueur. Ces lacunes peuvent ainsi amener certaines difficultés concernant la capacité d'absorption des nouvelles abréviations braille. À la lumière des résultats obtenus, le Comité québécois de concertation sur l'application des nouvelles abréviations braille a accepté de se pencher sur la nécessité de développer des outils efficaces d'apprentissage des abréviations braille et de développer également de solides moyens pour maintenir les connaissances et les habiletés des utilisateurs adultes.

Une rencontre d'information et de discussion concernant l'expérimentation a été organisée à la fin de la démarche à laquelle étaient conviées toutes les personnes qui y avaient participé. À partir d'une « vision idéale du développement du braille », trois sujets de discussion ont retenu l'attention, soit :

- les conditions à mettre en place pour l'application de la proposition québécoise de l'extension de l'abrégé braille français ;
- les conditions à mettre en place pour favoriser l'enseignement du braille au Québec ;
- les priorités au chapitre de la production de documents braille au Québec.

---

<sup>4</sup> COMITÉ QUÉBÉCOIS DE CONCERTATION SUR L'APPLICATION DES NOUVELLES ABRÉVIATIONS BRAILLE, *Rapport de l'expérimentation de la proposition québécoise de l'extension de l'abrégé braille français*, Montréal, 1999, p. 5.

Il ressort des résultats de l'expérimentation qu'une condition préalable de réussite à une éventuelle implantation des nouvelles abréviations braille était l'importance d'assurer la disponibilité d'un service d'apprentissage et de perfectionnement pour les usagers adultes du braille dans toutes les régions du Québec.

Ces travaux du Comité québécois de concertation sur l'application des nouvelles abréviations braille ont également permis de constater la pertinence d'une concertation soutenue non seulement sur l'implantation du braille abrégé mais également sur l'ensemble des questions touchant l'aspect du braille. C'est dans cet esprit qu'en 1999, le comité a reconnu la pertinence, voire la nécessité, d'élargir la portée initiale de son mandat. À ce titre, il devenait donc plus opportun de modifier le nom du comité et de l'appeler dorénavant le Comité québécois de concertation sur le braille au lieu du Comité québécois de concertation sur l'application des nouvelles abréviations braille.

Le Comité québécois de concertation sur le braille a identifié deux priorités suite à ces travaux :

- l'amélioration de l'enseignement du braille pour les adultes ;
- l'implantation du nouvel abrégé : mise en place des conditions de réussite.

En lien avec ces deux priorités, le Comité a donc déposé une proposition de plan de travail où étaient identifiés deux projets<sup>5</sup> dont la mise en œuvre serait assurée par un sous-comité de travail formé de deux représentants de l'Association des centres de réadaptation en déficience physique du Québec (IRD PQ et INLB), d'un représentant du RAAQ, d'un représentant du MEQ (Direction de la formation générale des adultes) et d'une représentante de l'Office des personnes handicapées du Québec.

---

<sup>5</sup> Projet 1 – Mise en place d'un service d'apprentissage et de perfectionnement du braille dans toutes les régions du Québec.

Projet 2 – Mise en place des conditions de réussite en vue de l'implantation du nouvel abrégé au secteur des adultes.

Le sous-comité de travail s'est réuni à maintes reprises depuis près de deux ans pour faire un état de situation sur l'apprentissage du braille pour les adultes dans le milieu associatif, dans le réseau de l'éducation, celui de la réadaptation et auprès des centres de production braille.

Les informations recueillies dans le cadre de cet état de situation ont également permis d'aborder certains éléments du projet 2 concernant, entre autres, les différentes approches d'enseignement et les outils communs pour l'apprentissage du braille.

Par ailleurs, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi lançait en mai 2002 une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Les orientations de cette politique visent à assurer une formation de base au plus grand nombre de personnes possible, à maintenir et rehausser le niveau de compétences des adultes, à valoriser et reconnaître leurs acquis et leurs compétences et, finalement, à lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance des études. La mise en œuvre de cette politique, qui reconnaît les besoins spécifiques des personnes handicapées, peut être favorable à la réalisation d'un plan de travail pour favoriser l'organisation des services d'apprentissage du braille aux adultes.



---

# Méthode et analyse des résultats de l'enquête

Pour bien dresser le portrait des services d'apprentissage du braille pour les adultes dans les différentes régions du Québec, un questionnaire (voir l'annexe A) a été l'outil méthodologique retenu par le sous-comité de travail. Pour compléter ce questionnaire, ce sont les responsables du programme d'apprentissage du braille dans les centres de réadaptation et les établissements d'enseignement ainsi que les directeurs ou coordonnateurs dans les associations, regroupements communautaires et centres de production braille qui ont été identifiés.

C'est auprès du MEQ (Direction de l'éducation aux adultes) que la plus récente liste des commissions scolaires a pu être obtenue. De plus, grâce à la collaboration du RAAQ et de l'INLB, une liste des associations, centres de réadaptation et centres de production braille a pu servir de référence. L'envoi du questionnaire s'est fait en début de mai 2001 et les répondants avaient jusqu'à la fin de juin pour y répondre.

Au total, sur les 132 questionnaires envoyés, 57 ont été reçus et analysés pour l'enquête. Toutefois, il est important de considérer le retour de 4 questionnaires non complétés en raison d'un changement d'adresse ou fermeture de l'organisme, ce qui représente un taux de réponse de 45 %. Des relances ont été faites auprès de certains organismes par téléphone ou courrier électronique. Cette démarche a permis de recevoir quelques questionnaires supplémentaires. Voici un tableau illustrant la répartition des envois par rapport aux questionnaires reçus, selon les clientèles visées par l'enquête.

**Tableau 1 – Répartition des questionnaires envoyés par rapport à ceux reçus selon les clientèles visées par l'enquête**

	<b>Questionnaires envoyés</b>	<b>Questionnaires répondus</b>	<b>%</b>
Établissements d'enseignement (Direction de l'éducation aux adultes)	72	26	36
Centres de réadaptation	12	11	92
Associations ou regroupements communautaires	45	19	42
Centres de production braille	3	1	33
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>57</b>	<b>43 %</b>

Le questionnaire a été conçu en s'inspirant, entre autres, des discussions entourant le dépôt du rapport de l'expérimentation de la proposition québécoise de l'extension de l'abrégé braille français. Des préoccupations importantes avaient été soulevées concernant l'accès et l'encadrement des cours pour l'apprenant, la reconnaissance des compétences des formateurs, la promotion du braille ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies, etc. L'ensemble de cette information combiné aux constats qu'ont pu faire les partenaires du milieu de la déficience visuelle au cours des dernières années a amené le sous-comité de travail à proposer que le questionnaire présente trois sections : les cours d'apprentissage de braille, les ressources et les critères de référence.

Afin de compléter cet état de situation sur l'apprentissage du braille, la collecte d'information a été enrichie par des rencontres et des discussions avec des personnes ressources. Les données ont été compilées selon la catégorie d'organismes dans laquelle chaque répondant s'est inscrit, soit : établissement d'enseignement, centre de réadaptation, association ou regroupement communautaire, ou centre de production braille.

# Les établissements d'enseignement

Au total sur les 72 questionnaires envoyés aux établissements d'enseignement (Direction de l'éducation aux adultes), 26 ont répondu à l'enquête (36 %). Ce résultat est somme toute satisfaisant si l'on tient compte que le questionnaire a été envoyé à ces établissements vers la fin de l'année scolaire. Il est de plus intéressant de constater que la presque totalité des régions administratives du Québec sont représentées par ces 26 répondants. En effet, hormis la région de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de Laval, nous avons reçu de toutes les autres régions du Québec un questionnaire complété. Cette répartition géographique permet de faire un constat général de la situation des services d'apprentissage du braille pour les adultes dans les établissements d'enseignement du Québec.

Les 26 établissements d'enseignement qui ont répondu à l'enquête ont mentionné que leur organisme ne dispensait pas de cours d'apprentissage de braille. Ceci peut s'expliquer par le fait que leur mandat soit centré davantage sur le soutien à la poursuite des études et non à l'apprentissage préalable du braille comme outil de lecture et d'écriture. D'ailleurs, un rapport<sup>6</sup> produit par la Direction de la formation générale des adultes du MEQ en décembre 2000 fait état des services éducatifs de formation générale offerts aux adultes aveugles ou amblyopes dans les centres d'éducation des adultes au Québec. On y apprend que six centres rattachés à des commissions scolaires offrent et dispensent des services spécifiques aux adultes aveugles ou amblyopes, dont deux sont considérés à grande capacité d'accueil<sup>7</sup>.

À Québec, la Maison des adultes de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries rend disponible tout le support en braille nécessaire aux adultes désireux de terminer leurs études secondaires. Environ une quinzaine d'adultes ont été intégrés dans

---

<sup>6</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Portrait des services éducatifs de formation générale offerts aux adultes aveugles ou amblyopes dans les centres d'éducation des adultes au Québec*, Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation des apprentissages, Québec, décembre 2000, 29 p.

<sup>7</sup> « Les centres à faible capacité d'accueil intègrent les personnes aveugles ou amblyopes dans les classes ordinaires. Un centre à grande capacité comporte des groupes multi-programme et multi-handicap, alors que l'autre gère une classe d'adultes de plusieurs niveaux de scolarité. » *Ibid.*, p. 8.

différentes classes de cette institution au cours des deux dernières années. Quant au Centre Champagnat de la Commission scolaire de Montréal, considéré également comme un centre à grande capacité d'accueil, a reçu lui aussi près d'une quinzaine d'adultes aveugles ou amblyopes dans les vingt-quatre derniers mois. Toutefois, ce qui distingue ce centre de tous les autres, c'est que, parmi les services de formation offerts, on retrouve un volet alphabétisation dans lequel des adultes sont actuellement inscrits.

Parmi les 26 établissements d'enseignement qui ont répondu au questionnaire, 12 (46 %) mentionnent qu'ils réfèrent les personnes désireuses d'apprendre le braille vers un autre organisme. Les ressources vers lesquelles on semble davantage référer ces personnes sont, par ordre d'importance, les centres de réadaptation (47 %), les établissements d'enseignement (23 %), les associations ou regroupements communautaires (18 %) et, finalement, les centres de production braille (12 %). Tel qu'indiqué, certains établissements d'enseignement réfèrent vers d'autres établissements d'enseignement.

Parmi les 12 établissements qui réfèrent les personnes désireuses d'apprendre le braille vers un autre organisme, 7 (58 %) sont situés aux extrêmes est et ouest de la région du Québec. C'est le cas, entre autres, de certains établissements provenant des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de l'Abitibi. Les 14 autres établissements, soit 54 % des répondants, se situent pour leur part dans les régions du centre du Québec, soit Chaudière-Appalaches, Montérégie, Capitale-Nationale, Laurentides et Lanaudière. Il est toutefois possible de croire qu'en raison de leur proximité avec les centres de réadaptation physique à mandat suprarégional tels que l'IRD PQ à Québec ou l'INLB à Longueuil, ces établissements d'enseignement n'ont jamais eu de demandes provenant de personnes désireuses d'apprendre le braille, donc n'ont jamais eu à référer vers d'autres ressources.

Toujours en raison du peu de demandes qui leur sont probablement acheminées, aucun de ces établissements ne semble avoir déterminé des critères de référence pour recommander l'apprentissage du braille.

La majorité des établissements d'enseignement, soit 85 %, mentionnent ne pas faire de promotion pour l'apprentissage du braille. Quelques-uns disent faire de la promotion en

distribuant au besoin des documents d'information soulignant les mérites de la connaissance du braille ou en incitant les gens à consulter l'INLB.



## Les centres de réadaptation

Au total sur les 12 questionnaires envoyés aux centres de réadaptation identifiés préalablement comme ayant un programme en déficience visuelle, 11 ont répondu à l'enquête (92 %), dont 6 possèdent des ressources pour dispenser des cours de braille. Ce sont ces six mêmes établissements qui ont offert des cours de braille dans les vingt-quatre derniers mois.

Le tableau suivant illustre les régions administratives où se situe le siège social des centres de réadaptation ayant répondu au questionnaire, ceux qui possèdent des ressources pour dispenser des cours de braille, ceux qui en ont offert dans les vingt-quatre derniers mois et les régions couvertes par ces centres pour les cours de braille.

Une carte illustrant la répartition géographique des services d'apprentissage du braille aux adultes au Québec est jointe en annexe du présent document.

**Tableau 2 – Ressources disponibles pour l'apprentissage du braille dans les centres de réadaptation du Québec**

Région administrative où se situe le centre de réadaptation <sup>8</sup>	Nom du centre de réadaptation	Ressources pour des cours de braille		Cours de braille offerts dans les 24 derniers mois		Régions administratives couvertes par ces cours
		Oui	Non	Oui	Non	
Abitibi-Témiscamingue	Centre de réadaptation La Maison	•		•		Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent	Centre de réadaptation l'InterAction		•		•	
Capitale-Nationale	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec	•		•		Capitale-Nationale Mauricie Chaudière-Appalaches
Estrie	Centre de réadaptation Estrie		•		•	
Lanaudière	Centre de réadaptation Le Bouclier		•		•	
Mauricie	Centre de réadaptation InterVal	•		•		Mauricie
Montérégie	Institut Nazareth et Louis-Braille	•		•		Montérégie Montréal Laval
Montréal	Montreal Association for the Blind	•		•		Montréal
Montréal	Centre de réadaptation Lucie-Bruneau <sup>9</sup>		•		•	
Outaouais	Centre régional de réadaptation La Ressource	•		•		Outaouais
Saguenay – Lac-Saint-Jean	Centre régional de réadaptation en déficience physique Jonquière		•		•	

<sup>8</sup> Le Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord offre par le biais du Centre de réadaptation l'Émergent un programme en déficience visuelle mais ne possède pas de ressources pour dispenser des cours de braille. Le questionnaire n'a pas été envoyé dans ce centre.

<sup>9</sup> Le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau situé à Montréal n'offre pas de programmes en déficience visuelle.

## Les cours

Pour cette section, les données analysées et interprétées seront celles recueillies auprès des 6 centres de réadaptation qui ont répondu au questionnaire en indiquant avoir offert des cours de braille dans les vingt-quatre derniers mois.

Selon la répartition géographique des régions où se situent les sièges sociaux de ces établissements, tel qu'illustrée au tableau 2, l'ouest et le centre du Québec semblent davantage desservis que l'est pour l'apprentissage du braille aux adultes. En effet, pour les personnes ayant une déficience visuelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, Montréal, Laval, Montérégie et la Mauricie, des ressources sont disponibles par le biais de centres de réadaptation. Il est toutefois étonnant de constater que les régions des Laurentides, Lanaudière et l'Estrie n'apparaissent pas au nombre de celles desservies par ce type d'établissements, et ce, malgré leur proximité avec la région de Montréal. À l'est, l'IRD PQ offre des cours dans la Capitale-Nationale, dans la région Chaudière-Appalaches et en Mauricie. Mais pour ceux habitant les régions de la Côte-Nord, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ; l'accès à des cours de braille, selon les questionnaires reçus, semble plus difficile. Au moment de la collecte des données, le Centre de réadaptation l'InterAction situé à Mont-Joli indiquait toutefois qu'il prévoyait développer un programme d'apprentissage du braille.

Concernant le type de cours dispensés par chaque centre de réadaptation, il est possible de constater qu'ils sont tous offerts par l'un ou l'autre de ces établissements. Par contre, parmi les cours offerts par ces 6 centres de réadaptation, les cours de braille intégral et de braille d'appoint sont les deux seuls cours offerts par tous les établissements. La disponibilité des ressources d'enseignement diminue significativement lorsqu'il s'agit d'enseigner le braille spécialisé<sup>10</sup> (autre que le braille intégral et abrégé). C'est le cas du braille abrégé anglais, du code Nemeth, du braille

---

<sup>10</sup> Pour les fins de la présente enquête, le terme « braille spécialisé » réfère au : braille littéraire, braille abrégé anglais, code Nemeth, braille informatique, braille musical et braille d'appoint.

informatique et du braille musical. Le tableau 3 indique, pour chaque centre de réadaptation, les cours de braille offerts.

**Tableau 3 – Type de cours de braille dispensé par chaque centre de réadaptation**

	Abitibi-Témiscamingue	Capitale-Nationale	Mauricie	Montérégie	Montréal	Outaouais
Braille intégral	•	•	•	•	•	•
Braille abrégé français		•	•	•		•
Braille littéraire <sup>11</sup>		•		•	•	
Braille abrégé anglais				•	•	
Code Nemeth				•		
Braille informatique		•		•		
Braille musical				•	•	
Braille d'appoint	•	•	•	•	•	•
Autre						

Ce tableau permet de faire le constat que les cours de braille un peu plus spécialisés ne s'offrent qu'à Québec (IRD PQ), à Montréal (Montreal Association for the Blind [MAB]) et dans la région de Montérégie (INLB). Cette situation peut s'avérer contraignante pour quelqu'un d'une région plus éloignée qui, par exemple, désire apprendre le braille musical ou le code Nemeth. Cette personne doit prévoir de nombreux déplacements, des frais de séjour et sans compter l'éloignement de sa famille pour une longue période de temps. Un déplacement vers Montréal ou Québec peut même amener une personne à s'abstenir de suivre un cours.

<sup>11</sup> Pour les fins de la présente enquête, lorsque le terme « braille littéraire » est utilisé, cela réfère au code pour la transcription en braille de l'imprimé.

L'information recueillie a permis d'apprendre que les 6 centres de réadaptation dispensent généralement des cours de braille à des personnes aveugles, 3 centres de réadaptation sur 6 le font également à des personnes ayant des incapacités visuelles et, finalement, seulement 2 centres sur 6 à des personnes voyantes. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les centres de réadaptation situés dans les régions de la Mauricie, de l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue n'offrent pas de cours aux personnes ayant une incapacité visuelle sans être aveugles et aux voyants. S'agit-il d'un manque de ressources, l'absence de demandes de la part de ces clientèles ou simplement le fait que l'apprentissage du braille pour les personnes aveugles dans ces centres est prioritaire ?

Concernant la référence, les résultats démontrent que la référence entre centres est très courante. En effet, les 6 centres de réadaptation ont répondu avoir été référés par d'autres centres. Les demandes semblent aussi provenir de tous les milieux tels que le réseau de la santé, l'utilisateur lui-même, l'entourage, les établissements d'enseignement ou le milieu associatif.

Dans les centres de réadaptation, la durée de l'attente, entre le moment où il y a identification du besoin et l'accès au cours de braille, n'est généralement jamais plus de six mois. Elle varie toutefois beaucoup. En Mauricie et dans la Capitale-Nationale, la durée de l'attente semble être de plus de trois mois mais moins de six mois. À Montréal, le client doit attendre en moyenne de un à trois mois alors qu'en Outaouais, l'attente est inférieure à un mois. Bien évidemment, la durée de l'attente peut varier selon les ressources disponibles en place ainsi que l'organisation des activités de la personne qui en fait la demande (ex. : déplacement, frais de séjour, etc.). Toutefois, cette attente ne peut être justifiée par le fait qu'un nombre minimal d'inscriptions soit requis pour l'amorce d'un cours, puisque la plupart des centres de réadaptation ont indiqué ne pas avoir ce type d'exigence.

En Montérégie, il est intéressant de constater que la durée de l'attente varie selon les différents programmes d'apprentissage du braille disponibles. Lorsqu'il s'agit d'une demande de suivre des cours dans un but d'intégration scolaire, la durée de l'attente sera de moins d'un mois. Si la demande est dans un but d'intégration professionnelle, la

durée de l'attente peut varier de un à trois mois, mais si la personne n'est ni aux études ni au travail, l'attente va être de plus de six mois.

Ainsi, force est d'admettre que, pour chacun des centres de réadaptation, l'organisation même des services d'apprentissage du braille varie et peut dépendre des ressources disponibles, des formateurs en place, du nombre de cours offerts et du nombre de personnes inscrites annuellement.

Au total, dans les vingt-quatre derniers mois, 163 personnes se sont inscrites à des cours de braille dans les 6 centres de réadaptation ayant répondu au questionnaire. Sur 163 personnes inscrites, 70 sont âgées de 35 à 54 ans (43 %), 41 sont âgées de 65 ans et plus (25 %), 21 sont âgées de 25 à 34 ans (15 %), 14 sont âgées entre 18 et 24 ans (9 %) et, finalement, 13 sont âgées de 55 à 64 ans (8 %). Ainsi, plus de 80 % des personnes qui apprennent le braille sont âgées de 35 ans et plus, mais la plus forte proportion se situe entre 35 et 54 ans.

Ce sont dans les centres de réadaptation situés en Montérégie, à Montréal et dans la Capitale-Nationale que l'on retrouve le plus de personnes inscrites aux cours, soit 150 sur 163 (92 %). Concernant les types de cours auxquels ces 163 personnes se sont inscrites, le braille intégral (43 %), le braille d'appoint (31 %), le braille abrégé français (11 %) et le braille abrégé anglais (6 %) semblent être les cours les plus populaires. Par contre, il faut souligner que, parmi ceux ayant répondu au questionnaire, le code Nemeth, le braille informatique et le braille musical semblent être dispensés uniquement dans les centres de réadaptation situés dans la région de la Montérégie (INLB) et de Montréal (MAB).

Selon les résultats obtenus, il existe des liens importants entre les cours auxquels les personnes sont inscrites et leur âge. Si les personnes apprennent le braille à un âge un peu plus avancé, cela explique pourquoi 71 personnes sur 163 se sont inscrites à des cours de braille intégral et 50 sur 163 à des cours de braille d'appoint. Le braille intégral constitue la base de la lecture et de l'écriture alors que le braille d'appoint va permettre à l'individu d'être fonctionnel dans quelques tâches quotidiennes (ex. : cartes de bingo, étiquetage, appareils ménagers, etc.). En extrapolant davantage ces données, il est également possible de faire ressortir qu'au plus, 25 % des utilisateurs de braille vont

apprendre le braille abrégé. En effet, seulement 18 personnes sur 71 vont apprendre le braille abrégé français alors que 10 personnes sur 71 vont apprendre le braille abrégé anglais.

La majorité des personnes inscrites à des cours de braille dans les centres de réadaptation sont aveugles. Là encore, des interrogations se posent quant aux raisons : s'agit-il d'un manque de ressources, l'absence de demandes de la part de cette clientèle ou simplement d'une approche qui favorise davantage la clientèle aveugle ?

Néanmoins, seulement 5 personnes voyantes et 19 personnes ayant des incapacités visuelles sans être aveugles ont été inscrites à des cours de braille dans les centres de réadaptation du Québec au cours des vingt-quatre derniers mois.

Le questionnaire prévoyait aborder la façon dont les cours étaient dispensés : selon l'approche individuelle, en groupe, au siège social du centre, au domicile de la personne inscrite, la moyenne d'heures prévues pour l'enseignement du braille et, finalement, les méthodes utilisées par le formateur.

Dans les centres de réadaptation, l'approche individuelle semble être privilégiée puisque dans les vingt-quatre derniers mois, 165 personnes ont bénéficié de cours individuels alors que seulement 7 personnes ont suivi des cours en groupe. Ce total de 172 personnes au lieu de 163 (nombre initial) s'explique par le fait que, dans l'année, une même personne a pu être inscrite en groupe et individuellement.

Les cours individuels exigent plus de ressources pour répondre à l'ensemble de la demande. En ce sens, le budget alloué par les centres de réadaptation pour les cours de braille est possiblement plus élevé que si les cours étaient dispensés en groupe. Il est impossible d'affirmer si les cours individuels sont plus efficaces qu'en groupe, mais les cours de base tels que le braille intégral seraient, selon certains experts rencontrés, plus efficaces individuellement qu'en groupe, et ce, en raison du rythme de l'apprenant, son horaire et bien d'autres facteurs.

Concernant l'endroit où l'on dispense les cours de braille, 83 personnes ont pu suivre un cours à domicile par l'un des formateurs du centre de réadaptation situé dans la

région de la Montérégie. Les autres centres à avoir dispensé des cours à domicile sont ceux situés à Montréal (3 personnes), Capitale-Nationale (1 personne) et Abitibi-Témiscamingue (1 personne). À part la région de la Montérégie, cette pratique semble exceptionnelle. D'ailleurs, sur les 172 personnes inscrites, 88 ont bénéficié de leur cours de braille à domicile (51 %) dont 83 par le biais du centre situé en Montérégie (94 %), 78 personnes ont suivi leur cours au siège social ou points de service de l'organisme (45 %) et 6 personnes dans leur lieu de travail ou autre (4 %).

C'est au centre de réadaptation à définir la façon dont ses cours sont dispensés. Le fait de se déplacer au domicile de la personne pour offrir un cours de braille peut entraîner de nombreux déplacements pour le formateur et diminuer le nombre de cours offerts dans une même journée. Toutefois, ces personnes se déplaceraient-elles pour aller suivre un cours de braille ? C'est un élément important quant aux coûts des services d'apprentissage de braille dans un centre de réadaptation et du nombre de formateurs nécessaires pour assurer une qualité du service.

À la question « combien d'heures en moyenne le centre de réadaptation prévoit pour l'enseignement du braille », les résultats ne permettent pas de faire une analyse significative. La moyenne d'heures varie énormément d'un centre de réadaptation à l'autre selon le type de cours offert. Néanmoins, selon les résultats obtenus, il faut prévoir plus de temps pour l'enseignement du braille abrégé que pour le braille intégral.

Les résultats de l'enquête révèlent également que les centres de réadaptation n'utilisent pas les mêmes méthodes (outils) pour les cours de braille français intégral et abrégé et/ou les cours de braille anglais grades 1 et 2. En effet, 5 des 6 centres utilisent la méthode « points magiques » mais également d'autres méthodes. Le centre de réadaptation situé à Montréal est le seul à ne pas utiliser la méthode des « points magiques ». Cela s'explique par le fait que la clientèle qu'il dessert est majoritairement anglophone. Ainsi, à part des méthodes maison, ce centre utilise le « Braille Theories 1992 (APH) » et le « Braille Mastering Literacy ». Le centre situé en Montérégie pour sa part utilise également en raison d'une clientèle anglophone le « Braille Theories 1992 (APH) ». Pour ce qui est des autres centres de réadaptation, ils utilisent surtout des méthodes maison, la méthode de braille aux étudiants et dans la région de la

Capitale-Nationale, la méthode de braille par modules. Il n'y a donc pas uniformité quant aux méthodes utilisées.

## L'encadrement

Dans le tableau suivant, il est indiqué, pour chacune des régions administratives, où se situe le centre de réadaptation, le nombre de formateurs en place, s'ils sont bénévoles ou rémunérés, aveugles, ayant une incapacité visuelle sans être aveugles ou voyants et, finalement, combien d'années de scolarité en moyenne complétées.

**Tableau 4 – Répartition des formateurs par région administrative, selon leur statut**

Région administrative où se situe le centre de réadaptation	Formateur		Fonc. aveugle	Fonc. voyant	Voyant	Années de scolarité (moyenne)
	Bénévole	Rémunéré				
Abitibi-Témiscamingue		1			1	18
Capitale-Nationale		3	2	1		16
Mauricie		1	1			18
Montérégie		6	3	2	1	16
Montréal		2	1	1		15
Outaouais		1			1	
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>16,6</b>

Selon l'information recueillie auprès des 6 centres de réadaptation, 14 formateurs braille tous rémunérés sont actuellement à l'emploi de ces centres ou sur une liste de disponibilité (sur appel, temps partiel, contractuel, etc.). Parmi ces 14 formateurs, 7 sont aveugles (50 %), 4 ont une incapacité visuelle sans être aveugles (29 %) et 3 sont voyants (21 %). Cette proportion est comparable à celle que l'on retrouve pour les personnes inscrites au cours de braille dans les 6 centres de réadaptation. C'est au centre de réadaptation situé en Montérégie où l'on compte le plus de formateurs avec un total de 6.

Ainsi, en compilant l'ensemble des données, il est possible de constater que, dans les 6 centres de réadaptation ayant répondu à l'enquête, 14 formateurs rémunérés ont offert au cours des vingt-quatre derniers mois des cours de braille à 163 personnes, soit une moyenne d'environ 12 apprenants par formateur.

Concernant le nombre d'années de scolarité complétées pour chacun des formateurs actuellement à l'emploi de ces centres, les formateurs ont complété en moyenne 16,6 années de scolarité, soit l'équivalent d'un baccalauréat. Il existe toutefois beaucoup de disparité quant à la formation que ces derniers ont reçue pour les préparer à l'enseignement du braille. Il peut s'agir d'une formation autodidacte, d'une attestation émise par un établissement d'enseignement du Québec, d'une formation maison, d'une reconnaissance des compétences hors Québec ou autre. Il n'y a donc pas de formation commune qui prédomine aux formateurs de braille.

Lorsqu'il est question d'une attestation émise par un établissement, il s'agit du certificat de deuxième cycle en déficience visuelle ou du certificat émis par l'INLB. Les formateurs en centres de réadaptation n'ont donc pas de reconnaissance des compétences, sauf le formateur du Montreal Association for the Blind qui détient une reconnaissance des compétences obtenue hors Québec, puisque cela existe pour le braille anglais.

Concernant les attestations remises à l'apprenant par les centres de réadaptation, 5 sur 6 disent ne pas en remettre à la fin du cours. Seul le Montreal Association for the Blind remet une attestation pour les services de transcription. En effet, tous les travaux en braille fournis par ce service doivent être conformes aux normes établies par l'Autorité nord-américaine du braille, de là l'importance de cette attestation. Mais lorsqu'il s'agit de service de réadaptation, le MAB ne remet pas d'attestation.

L'enquête révèle, tel que vu précédemment, qu'il n'y a pas de services d'apprentissage du braille dans certaines régions du Québec. Ainsi, pour les personnes désireuses d'apprendre le braille qui résident dans celles-ci, des déplacements vers les grands centres s'avèrent parfois nécessaires. C'est pourquoi il importe de connaître si l'apprenant doit assumer ce genre de frais pour suivre des cours dans leur établissement.

**Tableau 5 – Répartition des frais à assumer pour suivre des cours selon les régions administratives où se situe le centre de réadaptation**

Région administrative où se situe le centre de réadaptation	Inscription		Matériel		Déplacement		Hébergement	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Abitibi-Témiscamingue		•		•	•			•
Capitale-Nationale		•		•	•		•	
Mauricie		•		•	•			
Montérégie		•		•		•		•
Montréal		•		•		•		•
Outaouais		•		•		•		•

Tel qu'indiqué dans le tableau 5, les personnes désireuses d'apprendre le braille n'ont pas à déboursier de frais d'inscription ou de frais pour le matériel quelle que soit la région administrative où se situe le centre de réadaptation. Toutefois, concernant les déplacements, l'apprenant doit assumer les frais lorsqu'il s'agit des cours offerts par les établissements situés en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Mauricie. Pour ce qui est de l'hébergement, seul le centre situé dans la région de la Capitale-Nationale semble obliger l'apprenant à assumer les frais, selon les résultats de l'enquête.

## **Les ressources**

Parmi les 11 centres de réadaptation qui ont complété cette section du questionnaire, 7 de ceux-ci (64 %) mentionnent qu'ils réfèrent vers d'autres organismes les personnes désireuses d'apprendre le braille qui en font la demande. Sur ces 7 centres, 4 ne possèdent pas de ressources pour dispenser des cours de braille, soit le Centre de réadaptation de l'Estrie, le Centre de réadaptation en déficience physique de Jonquière, le Centre de réadaptation Le Bouclier dans Lanaudière et, finalement, le Centre de

réadaptation L'InterAction dans le Bas-Saint-Laurent. Ces 4 centres, ne pouvant offrir le service, réfèrent vers d'autres centres de réadaptation ou auprès d'associations.

Les 3 autres centres qui réfèrent vers d'autres organismes sont le Centre régional de réadaptation La Ressource en Outaouais, le Montreal Association for the Blind à Montréal et le Centre de réadaptation La Maison en Abitibi-Témiscamingue. Même si ces 3 centres disposent de ressources pour offrir des cours de braille, ils réfèrent certaines personnes au besoin vers d'autres centres de réadaptation, vers des établissements d'enseignement ou dans le milieu associatif.

Du côté des 4 centres de réadaptation qui disent ne pas référer vers d'autres organismes, on retrouve l'IRDPQ et l'INLB qui, par leur mandat suprarégional, constituent déjà à l'ouest et à l'est de la province des références en soi concernant l'apprentissage du braille.

## **Les critères de référence**

Tel que vu précédemment pour les établissements d'enseignement, cette section permet, entre autres, de connaître les organismes qui disposent de critères spécifiques pour recommander l'apprentissage du braille pour les personnes ayant des incapacités visuelles sans être aveugles dont la vision dégénère. Au total, 10 des 11 centres de réadaptation ont répondu à cette question et parmi ceux-ci seulement 3 ont mentionné avoir des critères.

La conclusion qui doit être tirée des données est qu'il ne semble pas y avoir de critères de référence comme tels. Souvent, le modèle du « cas par cas » s'applique dans l'ensemble des centres de réadaptation du Québec. Au MAB, on recommande l'apprentissage du braille aux clients lorsque aucune aide visuelle n'est efficace pour la lecture, même chose au Centre de réadaptation de l'Estrie où l'apprentissage du braille est recommandé uniquement lorsqu'il y aura perte prochaine des résidus visuels.

À l'INLB, même si le centre ne possède pas de critères spécifiques, on est attentif à certains facteurs pouvant influencer la décision de recommander l'apprentissage du

braille tel que l'utilisation d'un fort grossissement, la restriction des champs et la double déficience (ex. : surdité). Il est probable que la majorité des intervenants œuvrant auprès des personnes ayant une incapacité visuelle dans les différents centres de réadaptation du Québec sont vigilants à ce genre de facteur, mais ne peuvent officiellement appliquer des critères spécifiques pour recommander l'apprentissage du braille.

Néanmoins, presque la totalité des centres de réadaptation fait de la promotion au sein de son organisme pour l'apprentissage du braille par des démonstrations tactiles de l'utilité du braille par l'étiquetage, les cartes à jouer, le bingo, par la distribution de documents d'information soulignant les mérites et les différentes utilités de la connaissance du braille, par la participation à des conférences, ateliers, colloques et autres.



## **Les associations ou regroupements communautaires**

Au total, sur les 45 questionnaires envoyés aux associations ou regroupements communautaires, 19 ont répondu à l'enquête, soit 42 %. Sur ces 19 répondants, 7 possèdent des ressources pour dispenser des cours de braille et, de ceux-ci, 6 ont offert des cours de braille dans les vingt-quatre derniers mois.

Voici d'ailleurs un tableau illustrant les régions administratives où se situe le siège social des associations ayant répondu au questionnaire, ceux qui possèdent des ressources pour dispenser des cours de braille, ceux qui en ont offert dans les vingt-quatre derniers mois et les régions couvertes par ces organismes pour les cours de braille.

**Tableau 6 – Ressources disponibles pour l'apprentissage de braille dans les associations ou regroupements communautaires du Québec**

Région administrative où se situe l'association	Nom de l'association	Ressources pour des cours de braille		Cours de braille offerts dans les 24 derniers mois		Régions administratives couvertes par ces cours
		Oui	Non	Oui	Non	
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	Association des personnes handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent	•		•		Bas-Saint-Laurent
<b>Capitale-Nationale</b>	Regroupement des personnes handicapées visuelles (régions 03-12)		•		•	
	Fondation des maladies de l'œil		•		•	
<b>Centre-du-Québec</b>	Handicap Action autonomie Bois-Francs		•		•	
<b>Estrie</b>	Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie		•		•	
	Braille Atout	•		•		Estrie
<b>Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine</b>	Association des personnes handicapées visuelles (GIM)		•		•	
<b>Lanaudière</b>	Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière		•		•	
<b>Laurentides</b>	R.H.V.L.		•		•	
<b>Mauricie</b>	Association éducative et récréative des aveugles (AERA)	•		•		Mauricie

Région administrative où se situe l'association	Nom de l'association	Ressources pour des cours de braille		Cours de braille offerts dans les 24 derniers mois		Régions administratives couvertes par ces cours
		Oui	Non	Oui	Non	
<b>Montréal</b>	Association québécoise de la dégénérescence maculaire		•		•	
<b>Montréal</b>	Association du Syndrome de Usher du Québec	•			•	
	Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain	•		•		Montréal
	Hôpital Maisonneuve-Rosemont		•		•	
	Foyer Rousselot	•		•		Montréal
	Fondation des aveugles du Québec		•		•	
	Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec		•		•	
<b>Outaouais</b>	Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec		•		•	
<b>Saguenay – Lac-Saint-Jean</b>	Association des personnes handicapées visuelles de la région 02	•		•		Saguenay – Lac-Saint-Jean
<b>TOTAL</b>	<b>19 associations</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	

## Les cours

Pour cette section, ce sont les données recueillies auprès des 6 associations qui ont offert, au cours des vingt-quatre derniers mois, des cours de braille qui seront analysées et interprétées.

En comparant les données recueillies auprès des associations à celles recueillies auprès des centres de réadaptation, il est à noter qu'en général, dans les régions où les centres de réadaptation ne semblent pas répondre au besoin, les associations n'y répondent pas plus. C'est le cas, entre autres, des régions de la Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laurentides et la région du Centre-du-Québec.

Toutefois, certaines personnes résidant dans les régions du Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie et Montréal ont pu suivre des cours de braille au cours des vingt-quatre derniers mois par le biais de leur association locale.

Concernant le type de cours dispensés par les associations, le braille intégral et le braille abrégé français sont les cours les plus offerts, tout comme dans les centres de réadaptation. Le braille d'appoint n'est offert que par Braille Atout en Estrie et au Foyer Rousselot à Montréal. Il faut toutefois souligner que Braille Atout offre également des cours de braille littéraire, braille abrégé anglais, braille informatique, braille musical et code Nemeth.

Dans le tableau 7, il est d'ailleurs possible d'observer, pour chaque association, les cours de braille offerts.

**Tableau 7 – Type de cours de braille dispensé par chaque association**

	Bas-Saint-Laurent	Estrie	Mauricie	Montréal (RAMM)	Montréal (Rousselot)	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Braille intégral	•	•	•	•		•
Braille abrégé français		•	•			•
Braille littéraire		•				
Braille abrégé anglais		•				
Code Nemeth		•				
Braille informatique		•				
Braille musical		•				
Braille d'appoint		•			•	
Autre						

À la lecture des informations fournies dans ce tableau, on constate que le milieu associatif semble avoir moins de ressources disponibles pour offrir des cours de braille un peu plus spécialisés.

L'information recueillie a permis d'apprendre que les 6 associations ont dispensé des cours de braille à des personnes aveugles. La proportion de cours offerts par les associations à des personnes ayant des incapacités visuelles et à des personnes voyantes est plus élevée que les centres de réadaptation. Il n'existe pas de restriction quant à la clientèle que doit desservir le milieu associatif.

Concernant par quel organisme les personnes désireuses d'apprendre le braille sont référées aux associations, les résultats démontrent que cette référence est faite presque exclusivement par l'utilisateur lui-même ou l'entourage de ce dernier. Par contre, les centres de réadaptation qui ne possèdent pas de ressources pour offrir des cours de

braille ne semblent pas référer les personnes désireuses de s'y inscrire vers les associations ou regroupements communautaires.

Dans les associations, la durée de l'attente entre le moment où il y a identification du besoin et l'accès au cours de braille varie beaucoup. En Estrie et à Montréal (RAMM), il n'y a pas d'attente ; en Mauricie et au Foyer Rousselot, la personne peut attendre de un à trois mois ; au Saguenay – Lac-Saint-Jean, on parle de plus de trois mois mais moins de six mois ; et, finalement, dans le Bas-Saint-Laurent, le client peut attendre jusqu'à plus de six mois.

Au total, 56 personnes se sont inscrites à des cours de braille dans les 6 associations ayant répondu au questionnaire. La répartition de ces personnes selon les différentes catégories d'âge ressemble à ce qui a été recensé auprès des centres de réadaptation. En effet, sur 56 personnes, 21 sont âgées de 35 à 54 ans (38 %), 14 sont âgées de 55 à 64 ans (25 %), 10 sont âgées de 65 ans et plus (18 %), 8 sont âgées entre 18 et 24 ans (14 %) et, finalement, 3 sont âgées de 25 à 34 ans (5 %). Ainsi, tout comme dans les centres de réadaptation, près de 80 % des personnes qui apprennent le braille sont âgées de plus de 35 ans. On retrouve toutefois plus de personnes âgées de 35 ans et moins dans le réseau de la réadaptation que dans le milieu associatif.

Ce sont dans les associations situées en Estrie et au Saguenay – Lac-Saint-Jean que l'on retrouve le plus de personnes inscrites aux cours, soit 42 sur 56 (75 %). Concernant le type de cours auxquels ces 56 personnes se sont inscrites, le braille intégral et le braille abrégé français sont les cours les plus populaires. D'ailleurs, tel que mentionné précédemment, ce sont les principaux cours offerts ou presque par le milieu associatif. Il semble, selon les résultats obtenus, que les personnes apprennent le braille à un âge un peu plus avancé, de là l'apprentissage du braille intégral. Par contre, très peu d'associations offrent à cette clientèle le braille d'appoint.

Dans les associations, 58 % des personnes inscrites à des cours de braille sont aveugles et 42 % ont une incapacité visuelle sans être aveugles ou voyantes. Ce pourcentage s'avère plus élevé dans le milieu associatif que dans le réseau de la réadaptation. En effet, dans le réseau de la réadaptation, seulement 14 % des personnes n'étaient pas aveugles. Ces données amènent quelques réflexions à l'effet

que, dans le milieu associatif, on sensibilise davantage les personnes ayant une incapacité visuelle à apprendre le braille. Alors que, dans les centres de réadaptation, l'utilisation de moyens adaptés pour lire l'imprimé est préconisée tant que la personne dont la vision dégénère, possède un résidu visuel.

Dans les associations, l'approche en groupe est nettement privilégiée puisque 48 personnes ont bénéficié de cours en groupe alors que seulement 11 personnes ont suivi des cours individuellement.

La majorité des associations ont mentionné qu'un nombre minimal d'inscriptions était requis pour l'amorce d'un cours dans leur organisme. C'est le cas notamment du Bas-Saint-Laurent (4 personnes), du RAAMM à Montréal (5 personnes), de l'Estrie (8 personnes) et du Saguenay – Lac-Saint-Jean (13 personnes). Cette tendance s'explique d'abord par le fait que la majorité des cours s'offrent en groupe, donc il y a un minimum d'inscriptions souhaité.

Concernant l'endroit où l'on dispense les cours de braille, aucune association n'offre des cours au domicile de l'apprenant sauf au Foyer Rousselot où le formateur se déplace pour les résidents. Donc, tous les cours sont offerts au siège social ou aux points de service de l'association.

À la question « combien d'heures en moyenne les associations prévoient pour l'enseignement du braille », les résultats ne permettent pas de faire une analyse significative. Il est toutefois intéressant de souligner que, pour l'ensemble des cours, la moyenne d'heures allouées est plus élevée dans le milieu associatif que dans les centres de réadaptation. Ces résultats s'expliqueraient par le fait que la majorité des cours dans le milieu associatif s'offrent en groupe.

Concernant les méthodes utilisées par les associations pour les cours de braille français intégral et abrégé et/ou les cours de braille anglais grades 1 et 2, les méthodes maison sont les plus populaires. Seule Braille Atout utilise également la méthode de « braille aux étudiants » et le « braille Mastring Litteracy ». Tout comme dans les centres de réadaptation, il n'y a donc pas uniformité quant aux méthodes utilisées.

## L'encadrement

Dans le tableau suivant, il est indiqué, pour chacune des régions administratives où se situe l'association, le nombre de formateurs, s'ils sont bénévoles ou rémunérés, aveugles, avec une incapacité visuelle sans être aveugles ou voyants et, finalement, combien d'années de scolarité en moyenne ils ont complété.

**Tableau 8 – Répartition des formateurs par régions administratives, selon leur statut**

Région administrative où se situe l'association	Formateur		Fonc. aveugle	Fonc. voyant	Voyant	Années de scolarité (moyenne)
	Bénévole	Rémunéré				
Bas-Saint-Laurent		2	1		1	14,5
Estrie	3			3		
Mauricie	1		1			
Montréal (RAAMM)	1		1			
Montréal (Rousselot)		1			1	16
Saguenay – Lac-Saint-Jean		2	1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>15,2</b>

Selon l'information recueillie auprès des 6 associations, 10 formateurs braille sont actuellement à l'emploi ou sur une liste de disponibilité (sur appel, temps partiel, contractuel, etc.). Sur ces 10 formateurs, 5 sont rémunérés et 5 sont bénévoles. Parmi les 10 formateurs du milieu associatif, il y a une proportion égale de personnes aveugles et personnes ayant des incapacités visuelles. Deux personnes voyantes donnent des cours de braille, l'une dans la région du Bas-Saint-Laurent et l'autre au Foyer Rousselot.

Il est donc intéressant de constater que, dans les 6 associations ayant répondu à l'enquête, 10 formateurs ont offert des cours de braille à 56 personnes, soit une moyenne d'environ 5,6 apprenants par formateur.

Le nombre d'années de scolarité complétées pour chacun des formateurs actuellement à l'emploi de ces associations est quelque peu inférieur à celui du réseau de la

réadaptation, soit l'équivalent de trois années collégiales. Par contre, 4 associations sur 6 n'ont pas répondu à cette question. En ce qui a trait à la formation qu'ont reçue ces formateurs pour l'enseignement du braille, il y a beaucoup de disparité. Que ce soit comme autodidacte, par une attestation émise par un établissement d'enseignement du Québec, une formation maison, une reconnaissance des compétences hors Québec ou autre, il n'y a pas de formation qui prédomine.

Dans le milieu associatif, il est pratique courante de remettre une attestation à l'apprenant à la fin du cours. C'est ce que font les associations de l'Estrie, de la Mauricie et du Bas-Saint-Laurent. Il faut toutefois noter que cette attestation n'a pas de valeur significative sur le plan académique.

Tel qu'indiqué dans le tableau 9, les personnes désireuses d'apprendre le braille peuvent avoir des frais à déboursier pour l'inscription, le matériel et les déplacements si elles proviennent de certaines régions du Québec, sinon c'est la gratuité.

**Tableau 9 – Répartition des frais à assumer pour suivre des cours selon les régions administratives où se situe l'association**

Région administrative où se situe l'association	Inscription		Matériel		Déplacement		Hébergement	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bas-Saint-Laurent		•		•		•		
Estrie	•		•		•		•	
Mauricie		•		•		•		•
Montréal (RAAMM)		•		•		•		•
Montréal (Rousselot)		•		•		•		•
Saguenay	•		•			•		

## **Les ressources**

Parmi les 16 associations qui ont complété cette section du questionnaire, 14 ont répondu (88 %) qu'elles réfèrent les personnes désireuses d'apprendre le braille vers un autre organisme. Cette référence semble se faire davantage vers les centres de réadaptation. Quelques-unes de ces associations ont dit référer également vers des établissements d'enseignement, d'autres associations ou regroupements communautaires, centres de production braille et autres.

## **Les critères de référence**

Sur les 18 associations, 3 seulement ont mentionné avoir des critères pour recommander l'apprentissage du braille pour les personnes ayant des incapacités visuelles dont la vision dégénère.

L'information recueillie permet de constater que, malgré de nombreux facteurs considérés, les associations ne disposent pas de critères. Le modèle du « cas par cas » semble s'appliquer au sein des associations. Au Foyer Rousselot, on recommande l'apprentissage du braille lorsqu'il y a d'abord de l'intérêt par l'individu à apprendre le braille abrégé en mode tactile ; ensuite, il y a analyse de sa capacité d'apprentissage (mémoire, attention) et, finalement, il y a analyse de sa capacité à détecter les points tactiles.

Il est important de noter que le milieu associatif se donne le mandat de répondre aux besoins de tout individu qui en fait la demande. Il n'y a pas de critères appliqués. Toutefois, si cette association ne dispose pas de ressources pour dispenser des cours de braille à cette personne, elle va simplement la référer vers d'autres organismes.

Le milieu associatif semble faire de la promotion pour l'apprentissage du braille. En effet, presque la totalité des associations fait de la promotion par des démonstrations tactiles de l'utilité du braille par l'étiquetage, les cartes à jouer, le bingo, par la distribution de documents d'information soulignant les mérites et les différentes utilités de la connaissance du braille, par la participation à des conférences, ateliers, colloques

et autres. Les groupes affiliés font de la promotion et de la sensibilisation surtout durant les journées ou semaines réservées aux personnes non voyantes.



# Les centres de production braille

Au total, sur les 3 questionnaires envoyés dans les centres de production braille, 1 seul a répondu, soit Braille Jymico inc., une entreprise privée dont le siège social est situé dans la Capitale-Nationale.

## Les cours

Cet organisme a répondu qu'il possède des ressources pour dispenser des cours de braille. Non seulement la région de la Capitale-Nationale peut en bénéficier mais également la région de la Mauricie, de l'Estrie et de Montréal. À l'occasion, Braille Jymico inc. peut même se déplacer dans d'autres régions.

Selon ce dernier, tous les types de cours de braille sont offerts par ce centre, c'est-à-dire le braille intégral, le braille abrégé français, le braille littéraire (code de transcription), le braille abrégé anglais, le code Nemeth, le braille informatique, le braille musical, le braille d'appoint et même quelques particularités du braille électronique. De plus, il n'y a aucune attente entre le moment où il y a identification du besoin de l'apprenant et l'accès au cours. Ces informations amènent à faire le constat que, pour répondre aux besoins des personnes désireuses d'apprendre des cours de braille spécialisés, le secteur privé semble avoir beaucoup plus de ressources que le milieu associatif ou celui du réseau de la réadaptation dans certaines régions du Québec.

Dans cette entreprise, les cours de braille sont offerts uniquement à des personnes aveugles qui sont généralement référées par des établissements d'enseignement collégial et universitaire. En effet, le ministère de l'Éducation a une entente avec cet organisme pour que celui-ci produise du braille pour les étudiants du postsecondaire. Ainsi, durant ses études, lorsqu'un étudiant doit se familiariser avec certains codes braille spécialisés et que, pour ce faire, des cours d'apprentissage ou de perfectionnement sont nécessaires, le réseau de l'éducation le réfère directement à Braille Jymico inc. Sa clientèle provient donc presque exclusivement de ce réseau.

D'ailleurs, les 9 personnes inscrites à des cours de braille dans les vingt-quatre derniers mois chez Braille Jymico inc. étaient toutes âgées de moins de 35 ans.

Parmi ces 9 personnes, 7 sont inscrites à des cours sur le code Nemeth, 1 sur le braille abrégé anglais et 1 en braille musical. Tous les cours sont dispensés sur une base individuelle et au domicile de l'apprenant. Le nombre d'heures investies pour l'enseignement du braille varie selon le type de cours offerts. Toutefois, on constate qu'en raison de l'âge de cette clientèle, la moyenne d'heures allouées, par exemple pour l'enseignement du braille intégral français en mode tactile, soit 12 heures, est inférieure à la moyenne d'heures allouées pour ce même cours dans les centres de réadaptation. On se rappelle qu'on parlait alors d'une moyenne d'environ 30 heures. Ces données ne doivent pas être considérées comme contradictoires avec celles recueillies auprès des autres organismes, puisque dans les centres de réadaptation et dans le milieu associatif, la clientèle est plus âgée.

## **L'encadrement**

Actuellement, on retrouve à l'emploi de Braille Jymico inc. 3 formateurs braille rémunérés. Parmi ceux-ci, 2 ont une incapacité visuelle sans être aveugles et 1 est aveugle. En moyenne, dans ce centre de production braille, les formateurs ont complété 17,1 années de scolarité, soit l'équivalent d'un baccalauréat.

Il est donc intéressant de constater que, dans cet organisme, 3 formateurs rémunérés ont offert des cours de braille à 9 personnes, soit une moyenne d'environ 3 apprenants par formateur. Tout comme dans le milieu associatif, Braille Jymico inc. remet une attestation à l'apprenant à la fin du cours.

Concernant toute la question des frais que doit assumer l'apprenant pour suivre des cours, seuls les frais engendrés par les déplacements et l'hébergement doivent être assumés par les personnes désireuses d'apprendre le braille.

Braille Jymico inc. évalue à plus ou moins 5 000 \$ le budget affecté pour l'enseignement du braille au cours des vingt-quatre derniers mois.

## **Les ressources**

Selon l'information recueillie auprès de Braille Jymico inc., son organisme réfère à l'occasion des personnes désireuses d'apprendre le braille vers des établissements d'enseignement spécialisés ou vers des centres de réadaptation. Il dit également ne connaître aucune initiative ou nouvelles démarches mises en place pour l'apprentissage du braille ailleurs dans la région de la Capitale-Nationale. Ce centre de production braille connaît néanmoins les ressources disponibles dans le milieu de la déficience visuelle.

## **Les critères de référence**

Braille Jymico inc. ne dispose pas de critères spécifiques pour recommander l'apprentissage du braille.

Les moyens que cet organisme utilise pour faire la promotion de l'apprentissage du braille sont la distribution de documents d'information sur les différentes utilités du braille, la participation à des conférences, ateliers et colloques et, finalement, en produisant du braille tout simplement.



# La synthèse des résultats

Comme il a été souligné dans l'introduction du présent document, le Comité québécois de concertation sur le braille s'est donné comme mandat de dresser un portrait général de la situation. Les résultats obtenus par l'analyse des 57 questionnaires reçus permettent de répondre à cet objectif.

## Les cours

En effet, sur les 57 questionnaires complétés par les différents organismes contactés, 13 ont offert des cours de braille dans les vingt-quatre derniers mois couverts par l'enquête. Les données recueillies auprès de ces 6 centres de réadaptation, de ces 6 associations et du centre de production braille constituent donc la base d'information et de réflexion. Ainsi, à tous les égards, on peut considérer que le portrait est représentatif de la situation qui prévaut encore au Québec concernant l'apprentissage du braille pour les adultes.

Parmi les réponses obtenues, on peut affirmer que, sur les 17 régions administratives, 9 possèdent sur leur territoire un organisme qui dispose de ressources pour l'enseignement du braille. Selon les questionnaires reçus, les résidents de la Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et Centre-du-Québec doivent se déplacer à l'extérieur de leur région pour avoir accès à l'apprentissage du braille. Les autres régions sont desservies par leur centre de réadaptation, une association locale ou même les deux.

Le braille intégral et le braille abrégé français sont disponibles dans presque tous les centres de réadaptation, les associations et le centre de production. Pour ce qui est des autres cours plus spécifiques, ils sont pratiquement inaccessibles pour les personnes résidant à l'extérieur des régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Il y a des exceptions comme Braille Atout en Estrie qui offre de nombreux cours, mais sinon, un déplacement vers les grands centres s'impose.

Les données recueillies ont permis également de faire des comparaisons intéressantes entre les différents réseaux. En ce qui concerne la clientèle, au total, 228 adultes se sont inscrits à des cours de braille dans les vingt-quatre derniers mois de l'enquête au Québec. Que ce soit dans les centres de réadaptation ou dans le milieu associatif, l'âge de la clientèle est en moyenne sensiblement le même et se situe entre 35 et 54 ans. D'ailleurs, ces chiffres sont tout à fait conformes aux statistiques fournies dans le rapport de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998<sup>12</sup> (EQLA) qui font état que l'âge d'apparition de l'incapacité liée à la vision se situe généralement entre 35 et 54 ans (23,7 %). Dans les centres de réadaptation ou chez Braille Jymico inc., c'est une clientèle un peu plus jeune qu'on semble y retrouver contrairement au milieu associatif qui, pour sa part, semble regrouper davantage les personnes un peu plus âgées.

On observe une différence marquée entre les organismes au niveau du type de clientèles desservies. Il est difficile de déterminer l'offre et la demande mais, dans les centres de réadaptation, seulement 14 % des personnes ayant des incapacités visuelles ou voyantes ont été inscrites à des cours de braille alors que, dans le milieu associatif, 42 % de cette clientèle a bénéficié de ces cours.

De tels résultats ont suscité de nombreuses réflexions. En effet, toujours selon le rapport de l'EQLA, les maladies de l'œil sont la principale cause de l'incapacité liée à la vision (dans 60 %) chez les adultes québécois en 1998. Certaines de ces maladies peuvent engendrer pour un individu une dégénérescence rapide de la vision. Dans de telles circonstances, recommander l'apprentissage du braille comme outil de lecture et d'écriture dès l'apparition de l'incapacité peut s'avérer pertinent. Des philosophies différentes semblent exister en ce qui concerne le moment où le braille doit être enseigné. Le milieu associatif semble sensibiliser davantage les personnes ayant une incapacité visuelle à apprendre le braille. Les centres de réadaptation semblent préconiser, quant à eux, d'autres moyens adaptés pour lire l'imprimé, tant que la personne dont la vision dégénère possède un résidu visuel.

---

<sup>12</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*, Sainte-Foy, Publications du Québec, juin 2001, 515 p.

Selon les données recueillies dans notre enquête, la plupart des personnes désireuses d'apprendre le braille, inscrites à des cours dans les centres de réadaptation, ont été référées par d'autres centres de réadaptation. Dans le milieu associatif, c'est plutôt le client lui-même ou son entourage qui va faire les démarches auprès de l'association.

En ce qui concerne les cours offerts, il y a une différence entre ceux dispensés dans le réseau de la réadaptation et ceux dispensés par le milieu associatif. En effet, les cours offerts par les centres de réadaptation sont dispensés, soit au domicile de l'apprenant, soit au siège social du centre, mais selon l'approche individuelle. Dans le milieu associatif, c'est plutôt le contraire : les cours sont offerts selon l'approche de groupe et dispensés presque exclusivement au siège social de l'association. Rien ne permet de conclure quelle approche est la meilleure. Il est toutefois intéressant de constater que, dans les centres de réadaptation, la moyenne d'heures de cours prévue pour l'enseignement du braille est moindre que dans les associations. Comme mentionné précédemment, ces données ne peuvent en aucun temps déterminer le niveau et la qualité de l'enseignement reçu. Ces différences peuvent peut-être s'expliquer par la diversité de clientèles et de leurs besoins.

La durée de l'attente dans l'un ou l'autre des organismes est sensiblement la même, soit une moyenne d'environ trois mois. De façon générale, il n'y a pas de nombre minimal d'inscriptions requis pour l'amorce des cours, sauf dans le milieu associatif où certains cas ont été rapportés.

## **L'encadrement**

Le portrait type du formateur dans le réseau de la réadaptation ressemble à celui dans le milieu associatif, à part le fait que, dans les associations, la moitié des formateurs sont bénévoles. Ils sont, pour la plupart, des personnes aveugles ou avec une incapacité visuelle sans être aveugles, ont complété près de seize années de scolarité, soit l'équivalent d'un baccalauréat, et ont tous reçu plus ou moins des formations différentes pour l'enseignement du braille.

Les méthodes utilisées pour les cours de braille sont souvent celles que l'on appelle les méthodes maison. À la fin du cours, une attestation est rarement remise à l'apprenant, à part quelques exceptions, surtout dans le milieu associatif, au Montreal Association for the Blind pour les services de transcription et chez Braille Jymico inc.

Pour ce qui est des frais encourus lorsqu'un individu décide de suivre un cours de braille, il ressort de l'enquête que, concernant l'inscription et les coûts reliés au matériel, très peu d'organismes exigent à l'apprenant de défrayer ces coûts. Toutefois, lorsqu'il s'agit de frais reliés aux déplacements de l'individu ou à l'hébergement, l'apprenant doit prévoir défrayer ces coûts selon la région où il réside.

Ainsi, en tenant compte que près de la moitié des régions administratives ne possèdent pas de ressources pour offrir des cours de braille, cela signifie de nombreux déplacements pour certaines personnes désireuses de l'apprendre. Toujours dans le rapport de l'EQLA, on soulignait toute la question des besoins en déplacement des adultes ayant une incapacité. En effet, selon les données recueillies, 16,3 % des adultes ayant une incapacité visuelle déclarent avoir de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (de moins de 80 km) comparativement à 8,5 % des adultes ayant une incapacité autre que visuelle. Cette difficulté, ajoutée aux frais à assumer pour les déplacements et l'hébergement dans certaines régions, peut constituer pour un individu des éléments dissuasifs à l'apprentissage du braille.

## **Les ressources**

Sur l'ensemble des 58 organismes à avoir répondu à l'enquête, 35 (60 % des répondants), ont dit référer les personnes désireuses d'apprendre le braille vers un autre organisme. Ainsi, la référence se fait vers les centres de réadaptation, les associations et le centre de production braille.

Concernant les ressources vers lesquelles les organismes réfèrent, il n'y a pas d'uniformité, mais la tendance semble tout de même de référer vers les centres de réadaptation.

## Les critères de référence

De façon générale, aucun organisme ne dispose de critères spécifiques pour recommander l'apprentissage du braille pour les personnes ayant des incapacités visuelles sans être aveugles dont la vision dégénère. Le cas par cas semble être l'approche préconisée. Il ressort toutefois clairement de l'enquête que des philosophies différentes existent entre le milieu associatif et les centres de réadaptation concernant le moment où le braille doit être enseigné.

---

En résumé, l'analyse des différents résultats recueillis dans l'enquête permet de dégager certains constats nécessaires à l'élaboration d'un plan de travail pour l'amélioration des services d'apprentissage du braille. En effet, l'enquête révèle que, non seulement l'accès à des cours d'apprentissage du braille n'est pas assuré dans toutes les régions du Québec, mais varie d'une région à l'autre, selon le type d'organismes qui les dispensent. L'Institut Nazareth et Louis-Braille à Longueuil, le Montreal Association for the Blind à Montréal et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec constituent les pôles centraux de dispensation de services d'apprentissage particulièrement lorsqu'il s'agit de cours de braille spécialisé.

Les centres de réadaptation ont pour la plupart des ressources pour l'enseignement du braille, mais ils semblent accorder moins d'énergie à recommander son apprentissage lorsqu'une personne dont la vision dégénère possède un résidu visuel.

Le milieu associatif, pour sa part, cherche à répondre de façon palliative aux différents besoins exprimés en matière d'apprentissage du braille quel que soit le degré de déficience visuelle de la personne. Par contre, il a à sa disposition moins de ressources humaines et financières que dans les centres de réadaptation.

Selon les résultats de l'enquête, le réseau de l'éducation aux adultes posséderait quant à lui peu de ressources pour dispenser des cours de braille. En effet, seul le Centre Champagnat semble offrir un service de formation en alphabétisation braille. Cinq autres centres d'éducation des adultes offrent toutefois au Québec des services

spécifiques aux adultes aveugles ou amblyopes en voie de compléter leurs études secondaires.

Ainsi, selon les résultats de l'enquête, on peut constater que l'apprentissage du braille pour les adultes n'est pas soutenu par un encadrement commun aux trois réseaux (soit, l'éducation, la réadaptation et le milieu associatif). Il n'y a pas d'outils communs en ce qui a trait à la préparation des formateurs, la reconnaissance de leurs compétences, les méthodes d'apprentissage utilisées, les critères de référence et la promotion du braille.

---

# Présentation de différents modèles d'organisation de services d'apprentissage du braille

En complément à l'information recueillie dans le cadre de l'enquête, il s'avère important de décrire d'abord le modèle québécois tel qu'il a évolué à travers le temps en abordant brièvement l'apprentissage du braille pour les élèves au Québec. Aussi, afin de mieux contextualiser ce portrait, il devenait intéressant de recueillir de l'information sur différents modèles d'organisation de services pour adultes hors Québec.

Cette comparaison permet en effet de faire le parallèle avec ce qui s'inscrit dans la réalité québécoise, ainsi que d'identifier des éléments qui pourraient être utiles en vue de la proposition d'un plan de travail. Pour ce faire, le sous-comité de travail a identifié des personnes ressources<sup>13</sup> à qui une grille de questions a été acheminée. Ces informations ont ensuite été complétées par des recherches dans différents sites Web. L'ensemble des réponses obtenues ont ainsi permis de présenter des indications sommaires sur la situation prévalant en France, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suède.

Les questions auxquelles les personnes ressources devaient répondre concernaient à peu près les mêmes éléments généraux de l'enquête québécoise (critères de référence, programmes existants, qualification des enseignants, etc.). Il est important de noter que le niveau d'information obtenu diffère d'un pays à l'autre et que les éléments recensés sont informels.

---

<sup>13</sup> Voir en annexe la liste des personnes ressources et des sites Web consultés.

## Modèle québécois

Avant 1977, l'enseignement du braille aux adultes aveugles du Québec était dispensé par l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA). Fondé en Ontario après la Première guerre mondiale, cet organisme de services offrait un ensemble de programmes visant, entre autres, à la réadaptation et à l'intégration socioprofessionnelle des personnes ayant une incapacité visuelle. C'est dans ce contexte que l'INCA a formé une équipe de professeurs non voyants pour enseigner la lecture et l'écriture braille, lequel enseignement était dispensé, lorsque nécessaire, au domicile de leurs étudiants adultes.

Le personnel enseignant aveugle de l'INCA, en plus du braille, offrait diverses formations favorisant l'autonomie de la personne non voyante dans l'accomplissement d'activités de la vie quotidienne. Durant les années 60, ce personnel enseignant était présent dans une quinzaine de municipalités d'importance au Québec, en plus d'une équipe qui intervenait directement à Montréal. Dans les années 70, l'INCA-division du Québec décida de concentrer les ressources de son programme de réadaptation intensive dans la région de Montréal. Un seul professeur était alors disponible pour les régions. Les personnes ayant une incapacité visuelle qui habitaient à l'extérieur de Montréal étaient hébergées durant les douze semaines du programme intensif. Ce programme comprenait l'enseignement du braille, la dactylographie, l'orientation et la mobilité, les activités de vie quotidienne, etc. De plus, les participants recevaient le support psychosocial de travailleurs sociaux et de conseillers en orientation. Des rencontres de groupe étaient également inscrites au programme.

En 1977, cette organisation des services de réadaptation connaît de profonds changements. Compte tenu de la volonté du gouvernement québécois d'institutionnaliser un programme de réadaptation spécialisé en déficience visuelle, l'INCA-division du Québec se retire. Cette nouvelle mission gouvernementale exercera une profonde influence sur l'amélioration de l'organisation des services dans ce secteur d'intervention. Les professeurs de l'INCA-division du Québec s'intègrent au réseau de la santé et des services sociaux. L'Institut Nazareth et Louis-Braille se verra confier le mandat de la mise en œuvre du programme de réadaptation spécialisé en déficience visuelle pour la région du Grand Montréal.

À Québec, le Centre Louis-Hébert, spécialisé pour les personnes aveugles depuis 1971, se verra confier en 1975 le volet de réadaptation. Dès lors, et ce jusqu'à aujourd'hui, étant maintenant connu sous le vocable de l'IRD PQ, il agira dans l'est du Québec pour favoriser l'adaptation et la réadaptation des personnes vivant avec une déficience visuelle.

Le secteur de l'éducation spécialisée pour les personnes ayant une incapacité visuelle connaîtra également d'importants changements durant les années 70. En 1974, la responsabilité de la scolarisation des jeunes aveugles et malvoyants était transférée du ministère des Affaires sociales (MAS) au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Durant les années précédant ce transfert, les institutions d'enseignement Nazareth pour filles et Louis-Braille pour garçons accueillaient exclusivement des jeunes aveugles et malvoyants provenant de différentes régions du Québec tout en offrant des capacités d'hébergement. L'enseignement était généralement dispensé par des professeurs ayant eux-mêmes une incapacité visuelle et le matériel pédagogique était adapté en fonction de la condition visuelle des élèves. L'apprentissage du braille était fortement encouragé chez les personnes disposant de capacités visuelles restreintes. Selon les témoignages recueillis, ces écoles dites « spéciales » offraient un enseignement de grande qualité qui valorisait la réussite scolaire de ses élèves.

Le transfert de la responsabilité de la scolarisation des jeunes ayant une incapacité visuelle se traduira par la fusion des institutions Nazareth et Louis-Braille. Le nouvel établissement ainsi créé, l'École Nazareth et Louis-Braille, perdra graduellement sa vocation d'hébergement durant les années 70. Mais l'ère de l'enseignement marqué par le regroupement de la clientèle ayant une incapacité visuelle touche à sa fin et la fusion, bien que majeure, ne constituera pas le fait saillant des changements survenus durant les années 70 dans le monde de l'éducation des personnes aveugles et malvoyantes. En effet, la fin des années 70 se vivra sous le signe de l'intégration des jeunes aveugles dans les classes régulières du réseau de l'éducation. C'est à cette même époque que le Service de l'éducation des adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), aujourd'hui la Commission scolaire de Montréal (CSDM), commence à offrir des cours d'alphabétisation braille à l'intention des personnes devenues aveugles.

Devant les pressions exercées par les parents d'enfants aveugles et malvoyants, le réseau régulier de l'enseignement primaire et secondaire s'ouvrira progressivement aux

jeunes élèves présentant une incapacité visuelle. Depuis la fin des années 80, le MEQ confie des mandats régionaux ou suprarégionaux à certaines commissions scolaires pour l'organisation des services à ces élèves. Ces mandats comprennent des services de soutien et d'expertise pour les élèves intégrés en classe ordinaire, ainsi que des services de scolarisation (écoles ou classes spéciales) pour ceux dont les besoins le nécessitent. Des services de formation pour l'enseignement du braille sont également offerts par ces commissions scolaires mandatées. Afin d'assurer la qualité de l'enseignement du braille et une harmonie au niveau de la province, le MEQ a créé le Comité consultatif sur l'enseignement du braille, sur lequel siègent des représentants des commissions scolaires mandatées. L'élaboration du programme d'études braille, en vigueur pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, a d'ailleurs été supervisée et approuvée par ce comité. C'est également le MEQ qui assure le financement de la production braille du matériel pédagogique des élèves, et ce, autant pour l'enseignement primaire et secondaire (secteurs jeunes et adultes) qu'au niveau collégial et universitaire.

## **Modèles canadien et américain**

Pour le Canada et les États-Unis, il semble que ce sont des enseignants en réadaptation qualifiés qui sont responsables de l'enseignement du braille aux aveugles.

En effet, aux États-Unis, les enseignants en réadaptation responsables de l'enseignement du braille doivent avoir obtenu une formation de deuxième cycle universitaire reconnue par l'Association for Education and Rehabilitation of the Blind and Visually Impaired (AER). Fondée en 1984, l'AER est une association internationale de professionnels intéressés à la promotion, au développement et à l'amélioration de l'éducation et de la réadaptation pour les enfants et adultes aveugles. Il existe donc plusieurs formations de deuxième cycle aux États-Unis pour celles et ceux désireux d'enseigner aux personnes ayant une incapacité visuelle. Parmi celles-ci, celle offerte par la California State de San Francisco est l'une des plus réputées, son programme étant une exigence de base pour les enseignants itinérants.

La Library of Congress des États-Unis est en voie de finaliser un outil formel qui permettra d'évaluer la connaissance du braille des enseignants formés dans ces différentes universités.

Pour les apprenants, le National Library Services for the Blind and Physically Handicapped (NLSBPH) de la Library of Congress dispense tout à fait gratuitement des cours de braille par correspondance aux adultes voyants, notamment en vue d'effectuer de la transcription braille. Les organismes qui font de la transcription offrent aussi des cours à leurs futurs bénévoles. Dans les deux cas, l'attestation certifiant la connaissance et la compétence en braille émane de la Library of Congress qui a élaboré des outils d'évaluation normalisés.

Au Canada, le Mohawk College de Brantford en Ontario offre deux programmes spécialisés pour former des intervenants en déficience visuelle. Les programmes « Instructor for Blind and Visually Impaired-Orientation and Mobility » et « Instructor for Blind and Visually Impaired- Rehabilitation » sont les seuls programmes anglophones de la sorte au Canada.

Dans le cas du deuxième programme, il a comme objectif de former des intervenants pour amener les personnes non voyantes à développer des capacités de communication et consultation et faciliter des activités liées aux loisirs et au travail. Ces deux autres semestres d'une durée de quatorze et douze semaines incluent des cours de braille, l'adaptation, le développement des technologies des communications, etc. Les professeurs en réadaptation deviennent aptes à fournir de l'information, faire de la promotion et de la sensibilisation au grand public, aux membres de la famille, aux employeurs, aux professeurs ou à tout autre professionnel impliqué en déficience visuelle.

Pour les apprenants, il existe au Vancouver Community College un programme appelé « Visually Impaired Adult Programs » qui a comme objectif de donner aux adultes aveugles ou ayant une basse vision, la formation de base requise pour accroître les possibilités de carrière et autres formations académiques pertinentes à l'emploi. La formation individuelle en classe est disponible pour les cours d'anglais, de mathématique, de braille et d'informatique.

De plus, au Canada, la formation aux adultes voyants est généralement dispensée par l'INCA. Des programmes spéciaux sont également offerts en Alberta et en Nouvelle-Écosse, mais néanmoins une attestation de compétence est émise par l'INCA qui utilise le même outil d'évaluation que la Library of Congress.

## **Modèle français**

En France, la responsabilité de l'enseignement du braille pour les adultes ne relève d'aucune instance. Chaque centre de rééducation est indépendant et inclut ou non l'enseignement du braille dans son programme. De plus, selon l'information obtenue, il n'y aurait pas d'encadrement concernant les méthodes et les ouvrages de références utilisés pour l'enseignement du braille. Les programmes sont officiels, mais chaque professeur est libre d'utiliser sa méthode, ce qui signifie qu'au niveau de la durée, de la fréquence et du niveau d'apprentissage des cours de braille, cela peut être très variable.

Les centres de formation professionnelle, comme celui de l'Association Valentin Haüy (AVH), ont une section dite « adaptation » dans laquelle l'enseignement du braille a une place prépondérante. C'est une formation d'une durée de dix mois, au cours de laquelle les personnes ayant une incapacité visuelle ont des ateliers sur l'apprentissage du braille, l'informatique, la communication, l'élaboration de projets professionnels et toutes activités identifiées selon le besoin de l'individu. L'AVH recrute ses enseignants selon des critères qui lui sont propres.

L'AVH a, de plus, mis en place des clubs ou autres structures qui permettent à des adultes d'apprendre le braille sur une base individuelle. Ces activités sont bénévoles et selon l'information obtenue, remportent un vif succès, tout comme le cours de braille par correspondance qui est disponible depuis près de trois ans auprès de cette organisation.

Il y a également le Centre de rééducation fonctionnelle pour aveugles ou malvoyants de Marly-le-Roi qui offre un programme de rééducation à une personne ayant une atteinte

visuelle récente ou non. De façon individuelle ou en petits groupes de deux à trois personnes, la durée moyenne du programme est de 64 jours entrecoupés dans la mesure du possible par des retours à domicile la fin de semaine. Un travail réadaptatif sera effectué afin d'aider la personne dans la réalisation des différentes activités de la vie quotidienne, des déplacements et de la maîtrise de la communication écrite, dont l'apprentissage du braille.

La Fédération nationale pour l'insertion des sourds et des aveugles en France (FISAF) forme aussi des instituteurs spécialisés et leur décerne le Certificat d'aptitude à l'enseignement général pour aveugles et déficients visuels (CAEGADV), permettant d'enseigner en établissement spécialisé pour aveugles. L'enseignement du braille est prépondérant au cours de cette formation qui dure trois ans. Les enseignants spécialisés de l'éducation nationale apprennent aussi le braille au cours de leur spécialisation pour l'obtention du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées pour l'adaptation et l'intégration scolaire, mais n'interviennent qu'auprès des enfants et des adolescents.

## **Modèle du Royaume-Uni**

Au Royaume-Uni, selon les informations recueillies, l'accès à l'apprentissage du braille pour les adultes est problématique. Il y a quelques années, les formations en braille étaient dispensées par des « agents techniques en déficience visuelle » employés par les services sociaux ou par des associations locales bénévoles pour les aveugles. Ce rôle spécifique des agents techniques s'est petit à petit combiné avec celui des agents en orientation et mobilité pour devenir, sous le titre unifié des agents de réadaptation en déficience visuelle. Ces agents de réadaptation, hormis l'apprentissage du braille, avaient d'autres responsabilités telles que la gestion administrative, aider les gens à obtenir le maximum de support financier auxquels ils ont droit, leur enseigner l'orientation / mobilité, les activités de la vie quotidienne, etc. Le braille, dans ce contexte, n'est plus aussi prioritaire. Il n'est donc pas rare de manquer de personnel pour aller enseigner le braille au domicile d'un individu qui ne peut se déplacer.

Pour sa part, le Royal National Institute for the Blind (RNIB) possède une base de données contenant les fiches détaillées de bénévoles désireux d'aider les apprenants en braille partout à travers le Royaume-Uni. Plusieurs de ces bénévoles sont eux-mêmes aveugles. Cela pose alors des problèmes de logistique pour qu'ait lieu la rencontre entre le professeur et l'élève puisque d'importants frais de taxi sont occasionnés et, présentement, aucun organisme ne subventionne ce type de déplacement.

Certains collèges de niveau postsecondaire offrent des cours de braille aux adultes, souvent dans le cadre d'une journée d'activités pour personnes aveugles (informatique, cuisine, discussion de groupe, artisanat, etc.).

La façon dont les cours sont dispensés varie. Les étudiants qui apprennent en groupe font un bon apprentissage parce qu'ils peuvent s'encourager, s'aider les uns les autres et former des réseaux d'entraide. Certaines associations bénévoles pour les aveugles offrent aussi, localement, des cours réguliers de braille à leurs usagers ou organisent des cours de braille privés avec un professeur bénévole qui, le plus souvent, se rend au domicile de l'apprenant. Ce type de cours vise essentiellement à montrer les bases du braille pour fins d'étiquetage, par exemple, mais les apprenants ont tendance à se décourager puisqu'ils ne retirent aucun profit du partage avec ceux qui vivent la même réalité.

Selon l'information obtenue, la situation de l'enseignement du braille aux adultes au Royaume-Uni laisserait beaucoup à désirer en ce moment. Plusieurs grandes organisations, telles que le RNIB et Chiens Guides pour Aveugles, commencent à s'impliquer au niveau de la réadaptation. Mais en attendant, il y a certainement des individus qui, par nécessité, doivent se battre seuls pour apprendre le braille, faisant des progrès ardues et plus lents que ceux qu'ils auraient fait s'ils avaient bénéficié d'une aide assidue.

Au Royaume-Uni, il n'existe aucune politique spécifique pour recommander l'apprentissage du braille pour ceux et celles dont la vision dégénère.

Par ailleurs, un nombre considérable de personnes âgées qui ne peuvent plus lire l'imprimé en mode visuel choisissent d'apprendre l'écriture Moon plutôt que le braille parce que ses caractères sont plus grands, qu'ils sont plus faciles à toucher et qu'ils ressemblent aux caractères de l'imprimé, ce qui représente une économie de travail pour la mémoire. Plusieurs personnes âgées qui apprennent l'écriture braille ou l'écriture Moon sont satisfaites du mode audio pour leurs lectures de loisir, mais elles veulent quand même apprendre la lecture tactile pour l'étiquetage, les jeux, la prise de notes pour elles-mêmes ou simplement comme un passe-temps.

Toujours selon l'information obtenue, il y a peu de promotion du braille au Royaume-Uni puisque générer des intérêts pour le braille ne ferait que disperser les ressources en enseignement. Toutefois, le RNIB met présentement sur pied un projet de recension détaillée des initiatives en apprentissage du braille à travers le Royaume-Uni, et ce, dans le but d'avoir un meilleur service de référence. Il désire également identifier les insuffisances de service et travailler avec d'autres organismes afin de proposer des programmes d'enseignement et des cours de braille dans ces régions. De plus, le RNIB distribue du matériel promotionnel sur le braille à qui en fait la demande : une carte avec l'alphabet braille, un feuillet sur l'apprentissage du braille, un feuillet sur l'étiquetage d'appareils ménagers, une brochure intitulée « Le braille au quotidien » (Everyday Braille), etc.

En 1999, une « Journée nationale de la lecture tactile » (National Touch Reading Day), ainsi qu'un festival de deux semaines appelé « Une expérience du toucher » (A Touching Experience) ont eu lieu au Royaume-Uni sous l'égide de la Bibliothèque nationale pour les aveugles et le RNIB. Ces événements ont eu un vif succès auprès du grand public. Des rencontres avec tous ceux qui enseignent le braille tant aux adultes qu'aux enfants sont régulièrement organisées et, à l'occasion, ce sont même des sessions de formation et des journées d'information qui sont prévues.

Au niveau de la reconnaissance des compétences, les agents de réadaptation et les professeurs qualifiés pour la déficience visuelle doivent passer un examen sur leur connaissance du braille, mais ils ne sont pas évalués pour leurs compétences à l'enseigner. Des cours de perfectionnement et des séminaires traitent fréquemment des enjeux de l'enseignement du braille.

## Modèle suédois

En Suède, c'est un réseau de cliniques de réadaptation qui est responsable de l'enseignement du braille aux adultes. Il s'agit de « cliniques de réadaptation » pour la déficience visuelle appelées « cliniques de basse vision » et administrées par le conseil de comté. Ces cliniques fournissent des cours de lecture et d'écriture braille intégrés à un programme de réadaptation plus global qui inclut l'attribution d'aides personnelles adaptées telles que des plages tactiles avec ordinateur par exemple. Ces cours ne constituent qu'une introduction au braille.

Il y a aussi des compagnies privées et des organismes qui donnent des cours en braille, tel que le centre Rehabcenter d'Upsala qui relève de l'Association suédoise pour les aveugles. Mais, de façon générale, il n'y a pas beaucoup de possibilités pour l'apprentissage du braille. Un autre problème est que les apprenants auraient besoin d'être supportés financièrement pour suivre les cours et que l'État ne contribue pas pour ce genre de subvention, sauf exception.

Il n'y a pas en Suède d'exigences quant à un degré de vision minimal requis pour l'inscription à un cours de formation braille. Le Centre de ressource Tomtebodå donne des cours de braille aux enfants de l'école dès qu'ils apprennent que le diagnostic d'une maladie dégénérante annonce une perte de vision importante, mais sinon rien n'existe en ce sens.

L'autorité suédoise du braille est un conseil gouvernemental, sous l'égide de la bibliothèque suédoise des livres parlés et braille (TPB), qui établit des normes et fait des recommandations en tout ce qui concerne le braille suédois en plus de faire de la promotion pour un usage du braille plus répandu. Le président et les membres sont nommés par le gouvernement suédois.

L'institut d'éducation de Stockholm (L  r  rh  gskolan i Stockholm) donne des formations pour les professeurs sp  cialis  s pour toutes les formes de d  ficience dont la d  ficience visuelle. Tomtebodå Resource Center (Resurscenter Syn Stockholm) fait partie de l'institut d'  ducation sp  cialis  e, une institution gouvernementale qui donne des

formations en braille tant aux enfants amblyopes et aveugles qu'aux professeurs spécialisés. En général, les enfants aveugles et amblyopes fréquentent néanmoins les écoles régulières dans des classes régulières.

---

En résumé, cette description très sommaire de modèles d'organisation de services pour l'apprentissage du braille aux adultes hors Québec permet ainsi de dégager certains constats intéressants. D'abord, la majorité des pays observés semble être confrontée aux mêmes problèmes qu'au Québec quant à l'accessibilité et la disparité des cours. Il n'y a de plus aucune balise commune pour la formation des enseignants et le contenu des programmes d'enseignement du braille. Selon les pays, c'est tantôt la réadaptation, tantôt le milieu associatif qui est responsable de l'enseignement du braille. Plusieurs éléments devraient toutefois retenir l'attention.

Au niveau de la formation des enseignants, par exemple, le contenu de certains programmes dispensés pour former des intervenants en déficience visuelle est fort intéressant, que ce soit au Mohawk College de Brantford en Ontario, à la Fédération nationale pour l'insertion des sourds et des aveugles en France ou à l'Institut d'éducation de Stockholm. De tels programmes permettent à ces futurs enseignants d'avoir les connaissances de base (pédagogie, psychologie, connaissance sur la déficience et braille) pour pouvoir enseigner adéquatement le braille. De plus, l'exigence aux États-Unis d'avoir obtenu une formation de deuxième cycle universitaire reconnue par l'AER pour les enseignants du braille peut aussi constituer une façon de contrôler la qualité de l'enseignement. La Library of Congress des États-Unis est d'ailleurs en voie de finaliser un outil permettant d'évaluer la connaissance du braille des enseignants formés dans ces universités.

Pour ce qui est des programmes offerts aux personnes ayant une incapacité visuelle, il est intéressant d'observer l'objectif de chacun de ces programmes, son contenu et sa structure. Le National Library Services for the Blind and Physically Handicapped aux États-Unis dispense des cours de braille gratuitement par correspondance aux adultes voyants, notamment en vue d'effectuer de la transcription braille. À l'AVH en France, le cours de braille par correspondance semble remporter un vif succès. Du côté du

---

Royaume-Uni, on révèle que les étudiants qui apprennent en groupe font un bon apprentissage puisqu'ils peuvent s'encourager, s'aider les uns les autres et former des réseaux d'entraide.

Il y a d'autres initiatives intéressantes à considérer. Le Royal National Institute for the Blind (RNIB) possède une base de données contenant les fiches détaillées des bénévoles, pour la plupart aveugles, désireux d'aider ceux qui veulent apprendre le braille, partout à travers le Royaume-Uni. Il y a également des rencontres avec tous ceux qui enseignent le braille tant aux adultes qu'aux enfants, qui sont régulièrement organisées. En Suède, c'est l'autorité suédoise du braille (conseil gouvernemental) qui établit des normes et fait des recommandations en tout ce qui concerne le braille suédois et sa promotion.

Ainsi pour conclure, le modèle d'organisation de services d'apprentissage du braille au Québec pour les enfants en milieu scolaire s'avère le plus balisé. En effet, dans le réseau de l'éducation, quelle que soit la région, il y a un programme commun d'apprentissage du braille offert aux élèves.

C'est donc à la lumière de ces différents constats et des résultats de l'enquête au Québec sur l'apprentissage du braille aux adultes que le Comité québécois de concertation sur le braille a élaboré des objectifs et une proposition de plan de travail.

---

# Proposition du plan de travail

## **Objectif 1 – Améliorer l'accès aux services d'apprentissage du braille pour les adultes dans toutes les régions du Québec.**

L'enquête révèle qu'il y a peu de ressources pour enseigner le braille, des disparités d'accès régionales et des contraintes budgétaires. Ainsi, la coordination des trois réseaux est essentielle. L'expertise pour l'enseignement du braille aux adultes se trouve actuellement davantage dans les centres de réadaptation et dans le milieu associatif, mais il est important de mettre à profit l'ensemble des structures existantes puisque, dans le réseau de l'éducation aux adultes, l'on retrouve dans chaque commission scolaire des centres d'éducation aux adultes. Il faudra également mettre à profit l'expertise existant dans le réseau de l'éducation primaire et secondaire.

### **Actions**

- *Préciser les champs d'intervention (rôle et responsabilité) du réseau de la réadaptation, du réseau de l'éducation et du milieu associatif quant à l'apprentissage du braille pour les adultes et cerner les zones de complémentarité afin de mettre à profit les ressources et expertises de chacun.*
- *Mettre en place des balises communes pour recommander l'apprentissage du braille pour les personnes ayant des incapacités visuelles dont la vision dégénère.*
- *Élaborer des ententes de collaboration entre les trois réseaux afin d'améliorer l'accès à des cours de braille quelle que soit la région et mettre en place, par région, les moyens pour procéder aux échanges de ressources.*

## **Objectif 2 – Assurer une formation de qualité pour les enseignants / formateurs de braille.**

### **Actions**

- *Favoriser la coordination des trois réseaux pour assurer une uniformité quant à la formation et à la reconnaissance des compétences de tous les formateurs.*

*À court terme :*

- *Faire un recensement au Québec de ceux et celles qui enseignent le braille et/ou qui ont des compétences pour l'enseignement du braille.*
- *Faire un inventaire des attestations existant au Québec.*
- *Analyser la faisabilité d'émettre une attestation transitoire par le MEQ, après vérification des compétences.*

*À long terme :*

- *Élaborer et mettre en place un programme de formation officiel en enseignement du braille.*
- *Émettre, dans le cadre de ce programme, une attestation de compétences pour l'enseignement du braille.*

## **Objectif 3 – Améliorer la qualité de l'enseignement du braille pour les apprenants adultes.**

Actuellement, au Québec, plusieurs méthodes d'apprentissage du braille sont utilisées, mais aucune ne semble être reconnue, sauf celles utilisées dans le réseau de l'éducation primaire et secondaire.

### **Actions**

*À court terme :*

- *Faire un inventaire des méthodes d'apprentissage du braille.*

*À long terme :*

- *Créer un programme commun aux différents réseaux pour l'apprentissage du braille aux adultes.*

## **Objectif 4 – Susciter la promotion de l'utilisation du braille comme outil de lecture et d'écriture dès l'apparition de l'incapacité visuelle à lire l'imprimé.**

Malgré l'amélioration des aides techniques, les personnes dont la vision dégénère devraient être sensibilisées le plus tôt possible à la pertinence et à l'utilité du braille. Il est important de ne pas restreindre son apprentissage qu'à des personnes totalement aveugles.

### **Action**

- *Planifier des activités de promotion communes aux trois réseaux pour démontrer les aspects positifs de l'utilisation du braille.*

## **Mise en œuvre des quatre objectifs**

Pour arriver à réaliser les quatre objectifs précédents, il faut s'assurer que les trois réseaux s'entendent sur une proposition permettant des mécanismes décisionnels entre les différents réseaux d'application du braille, notamment sur le contenu des programmes d'enseignement et la formation aux enseignants. Deux options peuvent être envisagées.

### **Le Comité québécois de concertation sur le braille**

- Le Comité québécois de concertation sur le braille donne son aval sur la proposition de plan de travail soumise en consultation.
- Le Comité québécois de concertation sur le braille procède à la création de sous-comité de travail, évalue les ressources nécessaires pour répondre aux objectifs poursuivis et propose un échéancier.
- Le résultat de ces travaux est soumis au Comité québécois de concertation sur le braille.
- Le Comité québécois de concertation sur le braille fait des recommandations pour l'approbation interministérielle.
- Les ministères concernés voient à l'adoption et l'implantation dans leur réseau respectif.

### **Le Secrétariat sur le braille**

- La proposition de plan de travail soumise en consultation reçoit l'aval interministériel.
- L'instance interministérielle procède à la création des sous-comités de travail et à la mise sur pied d'un secrétariat sur le braille.
- Le Secrétariat a pleine autorité pour approuver les résultats des travaux des sous-comités de travail (délégation d'autorité par les ministères) ainsi que planifier et suivre l'implantation de programmes.



---

## Démarche de consultation

L'état de situation sur l'apprentissage du braille pour les adultes au Québec, tel que présenté, sera soumis à la consultation auprès du réseau de la réadaptation, du milieu associatif, du réseau de l'éducation ainsi qu'auprès des répondants du questionnaire. La consultation est prévue jusqu'au 15 décembre 2002. Cette consultation a pour but de bonifier et enrichir la lecture de la situation et la proposition de plan de travail incorporée au présent document. À la fin de cette période de consultation, le Comité québécois de concertation sur le braille préparera une proposition de plan de travail bonifié qu'il soumettra aux instances décisionnelles concernées.



# **ANNEXE A**

---

## **Questionnaire**



# État de situation sur l'apprentissage du braille pour les adultes dans les différentes régions du Québec

## Comité québécois de concertation sur le braille

Le Comité québécois de concertation sur le braille mène une enquête pour dresser un portrait des services d'apprentissage du braille **pour les adultes** dans les différentes régions du Québec. À cet effet, nous avons besoin de votre collaboration pour compléter un état de situation des services offerts et de leur fonctionnement. Aussi, vos perceptions, idées et suggestions seront d'une grande utilité pour l'atteinte des objectifs de notre comité.

### SECTION 1 – LES COURS D'APPRENTISSAGE DU BRAILLE

1. Dans quelle catégorie d'organismes vous situez-vous ?

- établissement d'enseignement
- centre de réadaptation
- association ou regroupement communautaire
- centre de production braille
- autre (spécifiez : \_\_\_\_\_ )

Quoique facultatif, nous apprécierions connaître le nom de votre organisme.

2. Dans quelle région administrative se situe le siège social de votre organisme ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bas-Saint-Laurent (01)         | <input type="checkbox"/> Nord-du-Québec (10)                  |
| <input type="checkbox"/> Saguenay – Lac-Saint-Jean (02) | <input type="checkbox"/> Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11) |
| <input type="checkbox"/> Capitale-Nationale (03)        | <input type="checkbox"/> Chaudière-Appalaches (12)            |
| <input type="checkbox"/> Mauricie (04)                  | <input type="checkbox"/> Laval (13)                           |
| <input type="checkbox"/> Estrie (05)                    | <input type="checkbox"/> Lanaudière (14)                      |
| <input type="checkbox"/> Montréal (06)                  | <input type="checkbox"/> Laurentides (15)                     |
| <input type="checkbox"/> Outaouais (07)                 | <input type="checkbox"/> Montérégie (16)                      |
| <input type="checkbox"/> Abitibi-Témiscamingue (08)     | <input type="checkbox"/> Centre-du-Québec (17)                |
| <input type="checkbox"/> Côte-Nord (09)                 |   |

3. Votre organisme possède-t-il les ressources nécessaires pour dispenser des cours de braille ?

- oui                       non

4. Votre organisme dispense-t-il ou a-t-il dispensé des cours de braille dans les vingt-quatre (24) derniers mois ?

oui                       non

Si la réponse est non, passez directement à la section 2.

## LES COURS

5. Dans quelle(s) région(s) administrative(s) offrez-vous des cours de braille ?  
(Cochez plusieurs réponses au besoin.)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Bas-Saint-Laurent (01)         | <input type="checkbox"/> Nord-du-Québec (10)                  |
| <input type="checkbox"/> Saguenay – Lac-Saint-Jean (02) | <input type="checkbox"/> Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11) |
| <input type="checkbox"/> Capitale-Nationale (03)        | <input type="checkbox"/> Chaudière-Appalaches (12)            |
| <input type="checkbox"/> Mauricie (04)                  | <input type="checkbox"/> Laval (13)                           |
| <input type="checkbox"/> Estrie (05)                    | <input type="checkbox"/> Lanaudière (14)                      |
| <input type="checkbox"/> Montréal (06)                  | <input type="checkbox"/> Laurentides (15)                     |
| <input type="checkbox"/> Outaouais (07)                 | <input type="checkbox"/> Montérégie (16)                      |
| <input type="checkbox"/> Abitibi-Témiscamingue (08)     | <input type="checkbox"/> Centre-du-Québec (17)                |
| <input type="checkbox"/> Côte-Nord (09)                 |   |

6. Quel(s) type(s) de cours de braille est (sont) dispensé(s) par votre organisme ?  
(Cochez plusieurs réponses au besoin.)

- braille intégral
- braille abrégé français
- braille littéraire (code de transcription)
- braille abrégé anglais
- code Nemeth
- braille informatique
- braille musical
- braille d'appoint (ex. : étiquetage, cartes à jouer, bingo, etc.)
- autre (spécifiez :                      )

7. À quelle(s) clientèle(s)<sup>14</sup> dispensez-vous des cours de braille dans votre organisme ? (Cochez plusieurs réponses au besoin.)
- personnes fonctionnellement aveugles
  - personnes fonctionnellement voyantes
  - personnes voyantes (aidants naturels)
8. Par quel(s) organisme(s) les personnes désireuses de suivre des cours de braille vous sont-elles référées ? (Cochez plusieurs réponses au besoin.)
- établissement d'enseignement
  - centre de réadaptation
  - association ou regroupement communautaire
  - centre de production braille
  - autre (spécifiez :           )
9. Au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, quelle a été la durée de l'attente dans votre organisme à partir de l'identification du besoin de l'apprenant jusqu'à l'accès au cours ?
- aucune attente
  - moins d'un mois
  - de un à trois mois
  - plus de trois mois mais moins de six mois
  - plus de six mois
10. Au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, combien de personnes se sont inscrites à des cours de braille dans votre organisme ?
11. Répartissez le nombre total de ces personnes inscrites à des cours de braille au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, selon les catégories d'âge suivantes :
- 18 à 24 ans
  - 25 à 34 ans
  - 35 à 54 ans
  - 55 à 64 ans
  - 65 ans et plus

---

<sup>14</sup> La définition des clientèles telle qu'énoncée aux questions 7, 13 et 21 est tirée du décret # 375-99 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les aides visuelles assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie.

12. Répartissez le nombre total de ces personnes inscrites à des cours de braille au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, selon les types de cours suivants :

braille intégral  
braille abrégé français  
braille littéraire (code de transcription)  
braille abrégé anglais  
code Nemeth  
braille informatique  
braille musical  
braille d'appoint (ex. : étiquetage, cartes à jouer, bingo, etc.)  
autre (spécifiez :            )

13. Répartissez le nombre total de ces personnes inscrites à des cours de braille au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, selon les clientèles suivantes :

personnes fonctionnellement aveugles  
personnes fonctionnellement voyantes  
personnes voyantes (aidants naturels)

14. Répartissez le nombre total de ces personnes inscrites à des cours de braille au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, selon la façon dont ces cours ont été dispensés :

en groupe  
individuel

15. Si votre organisme offre des cours de braille en groupe, précisez le nombre minimal d'inscriptions requis pour l'amorce de ces cours :

16. Répartissez le nombre total de personnes inscrites à des cours de braille au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, selon la façon dont ces cours ont été dispensés :

à domicile  
au siège social ou points de service de votre organisme

17. En moyenne, combien d'heures de cours prévoyez-vous pour l'enseignement du

- braille intégral français en mode tactile ?
- braille abrégé français en mode tactile ?
- braille anglais grade 1 en mode tactile ?
- braille anglais grade 2 en mode tactile ?
- braille intégral français en mode visuel ?
- braille abrégé français en mode visuel ?
- braille anglais grade 1 en mode visuel ?
- braille anglais grade 2 en mode visuel ?

18. Quelles méthodes sont utilisées par votre organisme pour les cours de braille français intégral et abrégé et/ou les cours de braille anglais grades 1 et 2 ? (Cochez plusieurs réponses au besoin.)

- braille aux étudiants
- braille par modules
- les points magiques
- modules de formation par le MEQ
- braille *Theories 1992 (APH)*
- braille *Mastering Litteracy*
- méthodes maison
- autre (spécifiez :            )

## L'ENCADREMENT

19. Combien de formateurs braille sont actuellement à l'emploi de votre organisme ou sur une liste de disponibilités (sur appel, temps partiel, contractuel, etc.) ?

20. Répartissez ce nombre total de formateurs braille actuellement à l'emploi de votre organisme, selon leur statut :

- bénévoles
- employés rémunérés

21. Répartissez ce nombre total de formateurs braille actuellement à l'emploi de votre organisme, selon les catégories suivantes :

personnes fonctionnellement aveugles  
personnes fonctionnellement voyantes  
personnes voyantes (aidants naturels)

22. Indiquez le nombre d'années de scolarité complétées pour chacun de vos formateurs actuellement à l'emploi dans votre organisme :

formateur 1  
formateur 2  
formateur 3  
formateur 4  
formateur 5

23. Répartissez le nombre total de formateurs braille actuellement à l'emploi de votre organisme, selon la formation reçue pour l'enseignement du braille :

autodidacte  
attestation émise par un établissement d'enseignement du Québec  
formation maison  
certification hors Québec  
autre (spécifiez :        )

24. Une attestation est-elle remise à l'apprenant par votre organisme à la fin du cours ?

oui                       non

25. Dans votre organisme, l'apprenant doit-il assumer des frais pour suivre des cours de braille ?

Inscription	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Matériel	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Déplacements	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Hébergement	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non

26. Au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, à combien évaluez-vous le budget affecté pour l'enseignement du braille ?

## SECTION 2 – LES RESSOURCES

27. Référez-vous les personnes désireuses d'apprendre le braille vers un autre organisme ?

oui                       non

Si oui, vers quelle(s) ressource(s) ? (Cochez plusieurs réponses au besoin.)

- établissement d'enseignement
- centre de réadaptation
- association ou regroupement communautaire
- centre de production braille
- autre (spécifiez                      )

28. Connaissez-vous des initiatives ou des nouvelles démarches mises en place pour l'apprentissage du braille ailleurs dans votre localité ou votre région ?

oui                       non

Si oui, lesquelles ?

### SECTION 3 – LE CADRE DE RÉFÉRENCE

29. Votre organisme dispose-t-il de critères spécifiques pour recommander l'apprentissage du braille pour les personnes fonctionnellement voyantes dont la vision dégénère ?

oui                       non

**Si oui**, veuillez annexer le document en pièce jointe avec le retour du questionnaire. Merci. **En l'absence de ce document**, veuillez s'il vous plaît nous décrire en quelques lignes ces critères.

30. Dans votre organisme, par quels moyens faites-vous la promotion de l'apprentissage du braille ?

- démonstration tactile de l'utilité du braille par l'étiquetage, les cartes à jouer, le bingo
- distribution d'un document d'information soulignant les mérites et les différentes utilités de la connaissance du braille
- participation à des conférences, ateliers, colloques
- autre (spécifiez :                      )

31. Commentaires généraux

# **ANNEXE B**

---

## **Carte**







## **ANNEXE C**

---

### **Liste des personnes ressources et des sites Web consultés**



## Liste des personnes ressources

Madame Darleen Bogart, Institut national canadien pour les aveugles (INCA), ex-présidente du Braille Authority of North America, Canada.

Monsieur Jean-Marie Cierco, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, France.

Monsieur Christian Coudert, Association Valentin Haüy, France.

Monsieur Bjorn Westling, The Swedish Library of Talking Books and Braille, Suède.

Madame Claire Wilson, Braille and Moon Literacy Development Officer, Royal National Institute for the Blind, Royaume-Uni.

## Liste des sites Web consultés

<http://www.mohawkc.on.ca/dept/fachshs/b-v-inst.html>

[http://216.239.39.120/translate\\_c?hl=fr&u=http://www.acb.org/profile.html&prev=/search...](http://216.239.39.120/translate_c?hl=fr&u=http://www.acb.org/profile.html&prev=/search...)

[http://216.239.39.120/translate\\_c?hl=fr&sl=en&u=http://www.tpb.se/english/about\\_tpb/about...](http://216.239.39.120/translate_c?hl=fr&sl=en&u=http://www.tpb.se/english/about_tpb/about...)

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-69/ereadv/ereadv/pages/presenta.html>

<http://www.typhophile.com/infosite/accessibile.shtml>

<http://membres.lycos.fr/pierreg/Braille.html>

<http://membres.lycos.fr/pierreg/EduSpe.html>

[http://216.239.39.120/translate\\_c?hl=fr&u=http://www.health.gov/nhic/NHICScripts/entry...](http://216.239.39.120/translate_c?hl=fr&u=http://www.health.gov/nhic/NHICScripts/entry...)



---

# Bibliographie

COMITÉ DE NORMALISATION DU BRAILLE FRANÇAIS EN ÉDUCATION. *Code pour la transcription en braille de l'imprimé (code de base), Tome 1*, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, ministère de l'Éducation du Québec, juin 1996, 326 p.

COMITÉ DE NORMALISATION DU BRAILLE FRANÇAIS EN ÉDUCATION. *Les abréviations braille, Nouvelle version revue et augmentée de l'Extension de l'abrégé orthographique français, Paris 1955*, Direction générale des affaires universitaires et scientifiques, ministère de l'Éducation du Québec, Québec, juin 1996, 153 p.

COMITÉ QUÉBÉCOIS DE CONCERTATION SUR L'APPLICATION DES NOUVELLES ABRÉVIATIONS BRAILLE. *Rapport de l'expérimentation de la proposition québécoise de l'extension de l'abrégé braille français*, Montréal, 1999, 34 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*, Sainte-Foy, Publications du Québec, juin 2001, 515 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Portrait des services éducatifs de formation générale offerts aux adultes aveugles ou amblyopes dans les centres d'éducation des adultes au Québec*, Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation des apprentissages, Québec, décembre 2000, 29 p.